



RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE CAP CALAISIS

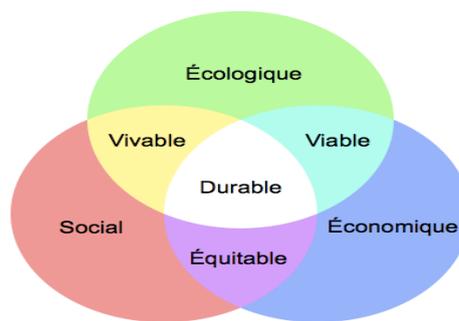


Préambule

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le rapport Brundtland « Notre avenir à tous » présenté à l'Organisation des Nations Unies en 1987 introduit le terme de « développement durable », défini ainsi : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » En 1992, le sommet de Rio réunit 182 chefs d'état qui s'engagent, sur la base du rapport Brundtland, à mettre en place des stratégies de développement durable. C'est l'origine d'un programme d'actions connu sous le nom d'Agenda 21.

Le développement durable repose sur trois piliers : l'environnement, l'économie et le social.



Il s'agit également de mettre en place une double solidarité, horizontale, entre les peuples, et verticale, entre les générations : le développement économique ne doit pas se faire aux dépens des plus démunis, ni des générations futures. Il doit également être respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes.

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement », le décret du 17 juin 2011 « relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales », et la circulaire du 3 août 2011 « relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » dressent le cadre du rapport annuel en matière de développement durable que doivent produire les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport doit être présenté au Conseil Communautaire préalablement aux débats sur le projet de budget.

Que doit contenir le rapport annuel de développement durable ?

Ce rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable inscrites à l'article L 110 – 1 du Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité
- la cohésion sociale
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- des modes de production et de consommation responsables

Il doit porter sur :

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. L'exemplarité de la collectivité en termes de responsabilité sociale, de

gestion durable de son patrimoine, et d'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances et de la commande publiques doit apparaître.

- un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire et répondant aux finalités du développement durable.
- l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Comment a été élaboré ce rapport de développement durable ?

Le travail de constitution de ce rapport a été mené par les services de Cap Calaisis.

La Direction de l'Environnement, de l'Energie et des Transports a coordonné les contributions de l'ensemble des services à la réflexion sur les politiques de développement durable de la collectivité, et à la rédaction de ce rapport.

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	p 3
A – LES CINQ FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE :	p 7
<u>A1 - La lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère</u>	p 7
<u>A2 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</u>	p 8
<u>A3 - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</u>	p 9
<u>A4 - L’épanouissement de tous les êtres humains</u>	p 10
<u>A5 - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</u>	p 11
B – PORTRAIT DE L’AGGLOMERATION DU CALAISIS	p 12
C – LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION CAP CALAISIS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :	p 15
<u>C1 - Des politiques publiques convergentes, vers un développement durable</u>	p 15
<u>C2 - Présentation détaillée des politiques territoriales :</u>	p 18
Le Plan Climat Energie Territorial	p 18
L’Espace Info Energie	p 21
Les aides pour la performance énergétique de l’habitat privé	p 24
Suivi de la qualité de l’air avec ATMO Nord – Pas-de-Calais	p 26
Le Plan de Déplacements d’Administration	p 28
Le Plan de Déplacements Urbains du SITAC	p 31
Le Contrat de Ville de l’Agglomération du Calaisis	p 34
Le Centre de Loisirs des Jeunes	p 36
Le Foyer de Jeunes Travailleurs	p 39
L’aire d’accueil des Gens du Voyage	p 41
Le projet de Réserve Naturelle du Colombier Virval	p 43
Ecopastoralisme à la base Tom Souville	p 46
Opération « Plantons le décor »	p 48
Valorisation des berges et canaux	p 51
L’assainissement des eaux usées	p 53
Actions en vue d’économies d’énergie et de préservation des ressources dans le cadre du process des stations d’épuration	p 56
Les animations sportives à destination des Personnes à Mobilité Réduite	p 58
Une action en faveur de l’éducation : l’Allocation de Réussite Etudiante	p 61
Pédagogie et éducation à l’environnement : convention avec le CPIE	p 63

<u>C3 – La collectivité exemplaire et responsable (gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité) :</u>	p 66
L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi	p 67
L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion administrative (courriers, transmissions des actes)	p 70
L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique	p 72
La gestion durable du patrimoine de la collectivité (actions d'économies d'énergie dans les bâtiments, Et dans l'usage des véhicules)	p 74
La gestion durable du patrimoine de la collectivité : Accessibilité des équipements : l'Agenda d'Accessibilité Programmée	p 76
La gestion durable des déchets : traitement des déchets par le SEVADEC	p 78
La gestion durable des déchets : Etude préalable au transfert de la compétence collecte des déchets à la Communauté d'Agglomération	p 80
Démarche éco-exemplarité de Cap Calaisis : sensibilisation des agents	p 82

A – LES CINQ FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE : **LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,** **ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le climat de la planète a connu des variations successives et cycliques. L'écart de la température moyenne entre une période glaciaire et une période interglaciaire est de 6° C.

Au cours des dernières décennies, un changement climatique est observé, qui se distingue des évolutions antérieures par sa rapidité.

Le Groupement International d'Experts sur le Climat (GIEC) fait état dans son 5^{ème} rapport publié en octobre 2014 des évolutions significatives des paramètres climatiques :

- sur la période 1901 - 2012 la température moyenne s'est accrue d'environ 1° C.
- le niveau de la mer a monté d'environ 20 cm depuis le début du XX^{ème} siècle.
- Une accélération significative de la fonte des glaciers de montagne depuis le milieu du XX^{ème} siècle.
- En 2013, la concentration de CO₂ a atteint 400 ppm, soit la plus élevée des 800 000 dernières années.

Ces changements entraînent des risques pour l'équilibre des écosystèmes et la survie des espèces.

Comparé au 4^{ème} rapport du GIEC datant de 2007, le 5^{ème} rapport fait état de scénarios plus prononcés de réchauffement climatique :

- Dans le rapport publié en 2007, les experts du GIEC estimaient que le réchauffement d'ici 2100 serait compris entre + 1,1°C et + 6,4 °C, selon les scénarios. Un réchauffement au-delà de + 2°C aurait des répercussions irréversibles pour l'espèce humaine.
- Dans le rapport publié en septembre 2013, au rythme d'émissions de GES actuel, l'augmentation de la température serait de l'ordre de 4°C à la fin du siècle avec des conséquences très importantes sur la fonte des glaces et une hausse d'environ 60 cm du niveau des mers. Le scénario le plus favorable fait état de la possibilité de limiter la hausse de la température moyenne à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle à conditions d'avoir des émissions fortement réduites (stopper la croissance des émissions d'ici 2020 puis réduire jusqu'à atteindre des émissions négatives à la fin du XXI^{ème} siècle (captage et stockage de CO₂)).

Quelles sont les causes du changement climatique ?

Les changements climatiques sont causés principalement par l'effet de serre, exacerbé par les émissions de gaz à effet de serre qui ont augmenté massivement depuis l'ère industrielle. Les concentrations atmosphériques de CO₂ (dioxyde de carbone), de CH₄ (méthane) et de N₂O (protoxyde d'azote) sont aujourd'hui bien supérieures aux valeurs historiques déterminées par l'analyse des carottes de glace portant sur de nombreux millénaires. Cette augmentation est la conséquence des activités humaines, notamment par la combustion des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) lors de la production et de la consommation d'énergie.

La protection de l'atmosphère

Cette préoccupation vise la qualité de l'air du point de vue de la concentration en polluants locaux ayant des effets sur la santé humaine et sur l'environnement : dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂), particules en suspension, ozone (O₃).... Cet objectif est convergent avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans quel sens agir ?

Il s'agit d'agir en atténuation des phénomènes de changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; et en adaptation à ces effets, des changements inéluctables étant prévisibles.

Le principal enjeu réside dans la baisse des consommations d'énergie, notamment dans les transports et dans les bâtiments. Les collectivités disposent de leviers d'action sur ces secteurs, tout comme les individus.

La baisse des consommations d'énergie permet tout à la fois :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- de réduire les émissions de polluants atmosphériques nuisibles pour la santé
- de réduire la facture énergétique.

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Qu'est-ce que la cohésion sociale ?

La cohésion sociale fait référence à la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société ou d'une organisation. Le niveau de cohésion sociale permet de favoriser les synergies des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés, si les relations sociales sont vécues positivement par les individus constituant cette organisation ou cette société.

Terme prononcé pour la première fois par le sociologue Émile Durkheim dans son ouvrage « De la division du travail social » en 1893, la cohésion sociale est alors l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective.

La cohésion sociale est aujourd'hui passée au niveau européen, que ce soit au niveau de la Commission Européenne (la cohésion sociale fait partie depuis 2000 des objectifs de Lisbonne pour la période 2000-2010) ou du Conseil de l'Europe, doté d'une Stratégie de Cohésion Sociale et d'une Direction Générale de la Cohésion Sociale. Il a alors un sens de lien entre les peuples (Union Européenne) et de capacité à garantir le bien être de tous en évitant les disparités par la coresponsabilité des acteurs (Conseil de l'Europe).

Le Conseil de l'Europe met l'accent sur la lutte contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion ou de discrimination et sur la coresponsabilité des acteurs (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc...) pour y parvenir. Ceci conduit à proposer une approche où le bien être est défini par les citoyens eux-mêmes. Le Conseil de l'Europe met notamment en avant l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance de la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel et la participation et l'engagement citoyen.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La Convention sur la Diversité Biologique a été adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Elle affirme la nécessité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable

Elle définit la biodiversité comme : "la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes" (art. 2).

Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation :

- la diversité écologique (les écosystèmes) ;
- la diversité spécifique (les espèces) ;
- la diversité génétique (les gènes).

Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité est les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux d'organisation.

Lors du sommet européen de Göteborg (2001), L'Europe s'est fixé pour objectif d'arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010 (année mondiale de la biodiversité pour l'ONU).

L'objectif n'a pas été atteint (avec 1/4 des espèces animales menacées d'extinction et 88 % des ressources halieutiques surexploitées), de nouveaux objectifs ont été proposés (Protocole de Nagoya adopté le 29 octobre 2010).

La France a adopté en 2004 sa première Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011 – 2020.

Pourquoi la préserver ?

Car les espèces sont uniques, irremplaçables et interdépendantes :

La disparition d'une espèce peut être irréversible, et avoir des conséquences importantes et imprévisibles sur d'autres espèces, par un mécanisme d'effet « cascade ». En effet, toutes les interactions sont encore très loin d'être connues, d'autant que seules 1,8 millions d'espèces sur environ 10 à 100 millions sont aujourd'hui identifiées. Il est donc impossible d'anticiper toutes les conséquences de la disparition d'une espèce.

Car la biodiversité permet au vivant de s'adapter aux changements :

C'est la diversité des espèces et leur diversité génétique qui permet de s'adapter aux changements (climatique, économique...), et assure la survie du vivant. En effet, plus le nombre d'espèces et leur diversité génétique sont élevés, plus les chances sont grandes que certaines soient capables de s'adapter à de nouvelles conditions de vie.

Car la biodiversité assure de nombreux « services », auxquels il est difficile et coûteux de suppléer :

La biodiversité nous rend des services essentiels :

Services « d'approvisionnement » : prélèvement d'une matière première : nourriture, eau douce, médicaments...

Services « de régulation » : traitement de l'eau, production d'oxygène par les végétaux, rôle d'« éponge naturelle » des zones humides permettant de limiter le risque d'inondations, stockage du carbone...

Services « à caractère social » : les milieux naturels sont utilisés pour les activités que l'on peut y pratiquer (tourisme par exemple).

Ainsi protéger l'ensemble de la biodiversité semble répondre aux principes de précaution et de prévention. La biodiversité est un bien commun dont la conservation est d'intérêt public et général. Ceci suppose des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Une finalité du développement durable ?

Cette finalité répond à l'article 1 de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992) : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Au niveau national, la Charte de l'Environnement de 2005 considère « que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles. »

En 2006, le cadre de référence des Agendas 21 est élaboré et énonce les cinq finalités du développement durable, dont l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces cinq finalités ont ensuite intégré la sphère législative avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement ». Elles sont codifiées à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement.

Concrètement, il s'agit de permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (éducation, santé, sport, culture, loisirs, ...), sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète.

UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Qu'est-ce que des modes de production et de consommation responsables ?

La production et la consommation massives de biens matériels et de services et la recherche de la rentabilité à court terme ont contribué aux impacts environnementaux négatifs que nous connaissons aujourd'hui : pollution des milieux, érosion de la biodiversité, artificialisation des sols, épuisement des ressources naturelles non renouvelables, changements climatiques.

Ces atteintes à la planète ont des répercussions sur la santé, sur les sociétés, et sur l'économie elle-même.

Basés sur un schéma linéaire qui épuise nos ressources naturelles d'un côté et accumule massivement les déchets de l'autre, ces modes de production et de consommation ne sont pas viables.

C'est donc une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement.

Le concept d'économie circulaire :

L'économie circulaire, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, prouve que l'efficacité de l'utilisation des ressources crée à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale. Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovants.

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- **L'éco-conception** : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- **L'écologie industrielle et territoriale** : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services.
- **L'économie de la fonctionnalité** : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- **Le réemploi** : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur.
- **La réutilisation** : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- **La réparation** : trouver une deuxième vie aux biens en panne.
- **Le recyclage** : réutiliser les matières issues des déchets.

Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, l'économie circulaire franchit une étape importante. En effet, la loi consacre son titre IV à la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire. Elle prévoit notamment :

- La réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge.
- L'objectif de recycler 60% des déchets en 2025.
- L'amélioration de la conception des produits pour réduire leur impact environnemental et augmenter leur durée de vie.
- La mise en place d'une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire.

B – PORTRAIT DE L'AGGLOMERATION DU CALAISIS

Situé sur le détroit du Pas-de-Calais, le territoire de Calais occupe un emplacement privilégié au nord-ouest de l'Europe. Sa position géographique avec son ouverture à l'est sur le Benelux et au nord sur la Grande-Bretagne le place au cœur des grands flux de marchandises et de passagers entre le Royaume-Uni et le continent. Il jouit également d'une position centrale sur le littoral Côte d'Opale, placé à mi-distance entre les villes de Boulogne-sur-Mer et Dunkerque.

L'agglomération Calaisienne est également desservie par les axes autoroutiers de l'A16 (Dunkerque - Abbeville) et de l'A26 (Calais - Reims), ainsi que par un réseau ferroviaire où circulent les TGV et l'Eurostar. Calais est le **1^{er} port français de voyageurs**. Son trafic est estimé à 10,7 millions de passagers en 2014 (trafic en évolution constante) et plus de **43 millions de tonnes transportées en trafic de marchandises**.

Pour répondre à de nouveaux défis, la Région Nord-Pas de Calais a engagé le projet « Calais Port 2015 », qui prévoit la construction de nouveaux ouvrages et équipements sur le port de Calais. Le **Tunnel sous la Manche** est également un équipement majeur et structurant du territoire où transitent des millions de visiteurs.

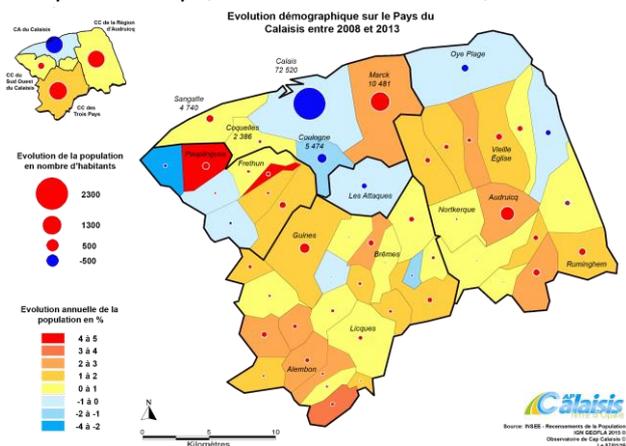
Ville maritime ouverte sur le monde, elle dispose d'un patrimoine riche et diversifié notamment avec son beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ou encore son hôtel de ville, son théâtre, etc.

La Communauté d'Agglomération Cap Calais, située au sein du Pas-de-Calais, 8^{ème} département de France en nombre d'habitants, est également au cœur du Pays du Calais.

Le Pays du Calais regroupe quatre intercommunalités représentant 52 communes pour 154 400 habitants : trois communautés de communes et la Communauté d'Agglomération Cap Calais qui, avec 95 601 habitants, représente 62% de la population du Pays.

Cinq communes composent la CA du Calais : Calais, Coquelles, Coulogne, Marck et Sangatte.

En 2013, l'agglomération du Calais compte **95 601 habitants (dont 77% sur la ville de Calais)**. Le territoire tend à perdre des habitants et ce depuis le début des années 2000 (-0,23% de croissance annuelle **entre 2008 et 2013, soit -1 800 habitants**). **La baisse est portée par la commune de Calais. A contrario, la population « explose » sur la commune de Marck.**



Le territoire se caractérise par une population qui y est relativement jeune : 27,4% des habitants ont de 0 à 19 ans mais elle n'échappe pas au vieillissement de la population.

Près de 40 834 ménages résident sur la CA du Calais en 2012, en hausse de 2% depuis 2007. L'agglomération suit la tendance nationale, à savoir la poursuite de la baisse de la taille moyenne des ménages (2,3), liée au vieillissement de la population et au desserrement des ménages.

Le territoire se caractérise par une forte proportion de ménages constitués d'une seule personne : 33,5%, et ce notamment sur la ville de Calais où la part atteint les 36,9%.

Ces ménages se répartissent dans les 45 341 logements. Le **parc locatif est largement présent sur l'agglomération**, et notamment sur la commune de Calais où le parc locatif privé représente 27,8% du parc et le parc locatif social 27,6%.

La **part des propriétaires**, de 49% sur l'agglomération, apparaît **faible** et ces derniers se retrouvent essentiellement sur les communes périphériques à Calais.

Le territoire est marqué par des fragilités sociales. Seulement 52,3% des ménages fiscaux sont imposés sur l'agglomération du Calais et 48,2% sur la ville de Calais.

Les revenus des ménages y sont modestes, voire très modestes sur la ville de Calais.

En 2011, la médiane du revenu disponible est de 16 095€ sur l'agglomération soit un revenu bien inférieur à celui de la région (17 705€).

Cette moyenne cache cependant des disparités entre les communes de l'agglomération.

La population Calaisienne est particulièrement dépendante aux prestations sociales (un peu plus d'un quart des allocataires est dépendant à 100%).

Le taux de pauvreté est lui aussi important : 25,7% pour l'agglomération.

La ville de Calais a deux quartiers prioritaires (Beau-Marais et Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre) et des territoires de veille comme celui de la commune de Marck.

Le taux d'activité de l'agglomération (66,8%) apparaît inférieur à celui de la région.

La suractivité des femmes, autrefois importante du fait du textile-habillement est devenue inférieure au taux régional (60,1% contre 62,8%).

La **situation du chômage sur l'agglomération est préoccupante** et ce plus particulièrement sur la ville de Calais où elle concerne un actif sur quatre soit un taux bien supérieur à celui de la moyenne régionale et qui ne cesse d'augmenter.

Les jeunes sont les premiers touchés par ce chômage qui touche 46% des actifs de 15-24 ans.

En ce qui concerne les CSP, on remarque sur l'agglomération une sur-représentation des employés et une sous-représentation des cadres, professions intellectuelles supérieures.

20,6% de la population de 15 ans ou plus non scolarisée n'a aucun diplôme sur l'agglomération. Cette part atteint même 23,7% pour la ville de Calais (19,7% pour la région).

La **crise économique de 2008 a touché un territoire déjà affaibli**. Sur la même période, les pertes d'emplois se poursuivent dans l'industrie de la technologie moyenne supérieure, dans l'industrie chimique, le textile,...

Aujourd'hui, en 2011, 49 800 postes sont recensés sur le territoire du Pays du Calais, dont 4 400 emplois non-salariés. Le Calais a récemment amorcé sa tertiarisation et se caractérise désormais par une proportion de services supérieure à la moyenne régionale : 74,8 % des emplois sont recensés dans le tertiaire, soit 2 points de plus qu'en région.

Zoom sur les communes :

L'agglomération du Calais se caractérise par la prédominance de la ville centre **Calais** qui réunit avec ses 72 520 habitants (chiffre INSEE 2013) environ 76% de la population de Cap Calais avec une forte proportion de jeunes, de ménages composés d'une seule personne, de locataires, et où persistent des difficultés sociales (taux de chômage important, revenu médian très faible, ...)....

Ville maritime ouverte sur le monde, elle dispose d'un patrimoine riche et diversifié notamment avec son beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ou encore son hôtel de ville, l'église Notre Dame, le théâtre...

Malgré la crise des années 1970, Calais reste la capitale mondiale de la dentelle Leavers, la ville a même créé un lieu culturel et touristique, la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode. Le parcours touristique, culturel et hôtelier de l'agglomération est marqué par un manque d'un équipement structurant très haut de gamme, à la hauteur des richesses patrimoniales et culturelles de la ville. Le projet Calais Port 2015 constitue un enjeu

économique et social important, dépassant les frontières de l'agglomération, sachant que l'activité portuaire engendre un quart des emplois salariés de Calais et constitue une offre d'emploi importante pour le Pays du Calaisis.

La ville de **Marck** est une commune urbaine (10 481 habitants) qui a vu sa population croître sensiblement ces dernières années, notamment avec le lotissement les Dryades. C'est une commune jeune, dynamique, essentiellement composée de couples avec ou sans enfants, et où la part des propriétaires est importante. Essentiellement agricole à l'origine, la ville de Marck tend à se développer vers des activités commerciales, artisanales et logistiques.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, la ville a créé la Maison de la Nature et de l'Environnement, élément structurant du processus de sensibilisation environnementale, au même titre que le Colombier Virval. La commune de Marck a réalisé ces dernières années de nombreux équipements de services à la population (Maison de l'Enfant, stade d'athlétisme, maisons de quartiers, centre social, salle de sport...) La ville dispose du centre de fret européen « Transmarck » directement relié aux autoroutes, avec un potentiel d'extension de 200 hectares qui pourra ainsi lui permettre de devenir l'un des principaux de France. L'aéroport Calais - Dunkerque se trouve à 5 minutes du site.

La ville de **Coulogne** compte 5 474 habitants. Elle est caractérisée par une population relativement âgée, où les propriétaires sont nombreux (+ de 75%).

Commune urbaine intégrée à l'agglomération, Coulogne n'en présente pas moins une forte identité rurale, confirmée par l'importance de son patrimoine naturel et agricole. A ce titre, elle constitue la porte d'entrée de l'Agglomération vers l'arrière-pays et affirme son statut d'espace de transition écologique et agricole. La réalisation d'une étude urbaine, véritable schéma directeur de développement de la commune, a confirmé l'ambition de valoriser cette identité. La décision de réaliser un ambitieux éco quartier s'inscrit dans la continuité de ces objectifs.

Sangatte Blériot-Plage, avec ses 4 740 habitants est marquée par une double identité : commune urbaine en continuité immédiate de Calais sur sa partie Blériot-Plage, elle affiche une image résolument balnéaire sur Sangatte.

Appuyée sur les 8 km de plage qui s'étendent jusqu'aux falaises au pied du Cap Blanc Nez en confirmant sa place de porte d'entrée du Grand Site, sa vocation touristique est confortée par la présence d'équipements dédiés comme la base intercommunale de voile, le VVF et le terrain de camping dans la dune. Le projet de plaine de loisirs adossé au projet de golf confirme l'ambition de constituer la porte d'entrée du Grand Site.

Coquelles, ville où se situe le Tunnel sous la Manche et le plus grand centre commercial du département dénombre 2 386 habitants et sa population est relativement aisée (revenu médian par UC le plus élevé de l'agglomération). Même si la ville a connu un développement de ses activités économiques, avec plus de 7000 emplois, elle préserve un cadre de vie de qualité confirmé par une récente rénovation urbaine. La ville a développé récemment des quartiers pavillonnaires en périphérie de la ville.

C - LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

C1 - Des politiques publiques convergentes, vers un développement durable :

Le projet de territoire de Cap Calais décline les ambitions du territoire en matière de développement durable, à la croisée entre l'environnement, l'économique et le social :

- L'affirmation d'une ambition environnementale
- Le renouveau de l'attractivité résidentielle à travers l'amélioration de l'offre d'habitat et la qualité du projet urbain
- Une agglomération solidaire, garante de la cohésion de son tissu social
- Le renouveau économique au bénéfice de l'emploi
- Le tourisme : un enjeu économique à part entière.

Ces ambitions sont déclinées en actions opérationnelles, mises en œuvre ou en projet.

La description de chaque action ou politique territoriale développée par la collectivité permet de constater que chacune des cinq finalités du développement durable est présente, à des degrés divers :

- Certaines actions permettent d'améliorer l'environnement physique et de réduire les pollutions. Elles contribuent dans ce cas principalement à la lutte contre le changement climatique, à la protection de l'atmosphère, et / ou à la préservation de la biodiversité.
- D'autres actions du champ social agissent concomitamment en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de tous les êtres humains. Il est à noter que l'épanouissement de tous les êtres humains est l'une des conditions de la cohésion sociale.
- La promotion de modes de production et de consommation responsables est à la croisée des politiques à visée environnementale, sociale et économique. La pédagogie y tient une place importante.
- Le champ de la planification territoriale est le plus transversal, il vise les cinq finalités du développement durable, et dispose de leviers d'action complémentaires pour y parvenir.
- Aucune des actions ne développe des objectifs qui seraient contradictoires avec les finalités du développement durable. Sur certaines finalités qui ne sont pas la cible de l'action, l'impact peut être neutre ou inexistant, grâce à l'adoption de modes de production et de consommation responsables.

Plus précisément, voici une analyse de la contribution des actions (politiques territoriales et activités internes) de Cap Calais aux cinq finalités du développement durable :

ACTIONS / FINALITES	La lutte contre le changement climatique, La protection de l'atmosphère	La préservation de la biodiversité	La cohésion sociale	L'épanouissement de tous les êtres humains	Des modes de production et de consommation responsables
Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)	+++	++	+	=	+++
L'Espace Info Energie	+++	=	++	+	+++
les aides pour la performance énergétique de l'habitat privé	+++	=	=	+	+++
Suivi de la qualité de l'air avec ATMO Nord – Pas-de-Calais	+++	+	+	+	+++

Le Plan de Déplacements d'Administration (PDA)	+++	+	++	++	+++
Le Plan de Déplacements Urbains (SITAC)	+++	+	++	+	+++
Le Contrat de ville de l'Agglomération du Calaisis	=	=	+++	+++	+
Le Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ)	=	=	+++	+++	+
Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)	=	=	++	+++	=
L'aire d'accueil des Gens du Voyage	=	=	++	++	+
La réserve naturelle du Colombier Virval	+	+++	=	+	+
Ecopastoralisme à la base Tom Souville	+	++	=	=	+++
Opération « Plantons le décor »	++	+++	=	+	+++
Valorisation des berges et canaux	=	+	+	+	+
L'assainissement des eaux usées	=	++	=	=	++
Actions en vue d'économies d'énergie et de préservation des ressources dans le cadre du process des stations d'épuration	+++	+++	=	=	++
Les animations sportives à destination des PMR	=	=	++	+++	+
Une action en faveur de l'éducation : L'Allocation de Réussite Etudiante	=	=	+	+++	=
Pédagogie et éducation à l'environnement : convention avec le CPIE	+	+	+	++	+++
Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi	=	=	+	+	+
gestion administrative	++	=	=	=	+
Commande publique	+	=	+	=	++
Gestion durable du patrimoine de la collectivité : bâtiments, véhicules	+++	=	=	+	++
Gestion durable du patrimoine de la collectivité : l'Ad'AP	=	=	+++	+++	+
Gestion durable des déchets : traitement par le SEVADEC	+++	+	=	=	+++
Gestion durable des déchets : étude préalable au transfert de la compétence collecte	+	+	+	=	+
Démarche éco-exemplarité de Cap Calaisis : sensibilisation des agents	+++	++	+	+	+++

- +++ : contribution potentielle ou réelle très significative
- ++ : contribution potentielle ou réelle significative
- + : petite contribution potentielle ou réelle
- = : pas de contribution notable, mais pas de contradiction notable
- : petite contradiction potentielle ou réelle
- : contradiction potentielle ou réelle significative
- : contradiction potentielle ou réelle très significative

C2 - Présentation détaillée des politiques territoriales :

Voir les fiches ci-après

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (P.C.E.T.)

Contribution du PCET aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Les négociations mondiales pour le climat ont abouti à des engagements internationaux, au sein desquels les pays européens doivent diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (« facteur 4 »). La cible visée est la limitation à 2° supplémentaires du réchauffement de la planète, et si possible 1,5 ° suite à l'accord de Paris signé le 12 décembre 2015 à l'issue de la COP 2.

Plus précisément, la France, par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015 s'est engagée à :

- réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, les diviser par 4 entre 1990 et 2050
- diviser par 2 sa consommation d'énergie finale entre 2012 et 2050
- baisser de 30 % sa consommation d'énergie primaire fossile entre 2012 et 2030
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

La loi TEPCV a redéfini les outils de déclinaison locale de la politique de lutte contre le changement climatique :

- au niveau régional, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) élaboré par l'Etat et la Région est absorbé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui doit posséder un volet climat - énergie

- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) devient un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et devient obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

- La préservation de la biodiversité :

La survie de certaines espèces, ainsi que leur répartition géographique, sont menacées par le changement climatique. Ainsi les actions de lutte contre le changement climatique ont également pour finalité de préserver la biodiversité.

Réciproquement, la préservation de la biodiversité, et des actions telles que l'introduction d'une trame végétale dans les milieux urbains, permet d'atténuer les conséquences du changement climatique (régulation des effets bioclimatiques, résilience des écosystèmes).

- La cohésion sociale et l'épanouissement de tous les êtres humains :

Un Plan Climat Energie Territorial est un projet collectif pour un territoire, qui peut permettre à des acteurs de s'engager ensemble pour des objectifs communs.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Ce sujet est au coeur des plans d'actions des Plans Climat Energie Territoriaux.

Notamment, la prise en compte des émissions indirectes (« scope 3 ») permet d'approfondir les préconisations pour une consommation responsable.

Description et bilan de l'action :

Le PCET est le cadre d'engagement pour la participation des collectivités et d'un territoire à la lutte contre les changements climatiques. Il recense l'ensemble des actions menées ou prévues pour économiser l'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre, et s'adapter au changement climatique.

L'élaboration d'un PCET s'appuie sur le bilan des émissions de GES, qui permet d'identifier les principaux postes d'émissions et les leviers pour l'action.

Dans le cadre de l'élaboration de son PCET qui a été menée de 2011 à 2014 en mutualisation avec la Ville de Calais, Cap Calaisis a suivi les objectifs nationaux de la loi Grenelle 2 de 2010, en terme de réduction des émissions de GES liées à son patrimoine et à l'exercice de ses compétences (- 20 % d'ici 2020), et a défini des axes stratégiques d'actions pour son territoire en compatibilité avec les objectifs fixés par le SRCAE Nord – Pas-de-Calais.

Le PCET a été adopté en Conseil Communautaire le 25 septembre 2014, puis mis à la disposition du public sur le site internet de Cap Calaisis.

Le plan d'actions se décline selon 7 axes :

- Concevoir et planifier un territoire sobre et résilient
- Favoriser la construction durable et la réhabilitation des bâtiments
- Promouvoir une mobilité durable
- Réduire l'impact carbone des acteurs économiques
- Economiser et valoriser les ressources (déchets, eau, énergies renouvelables)
- Tendre vers des collectivités exemplaires
- Communiquer – sensibiliser sur le PCET

Il comporte 29 actions sous maîtrise d'ouvrage ou pilotage de Cap Calaisis, 27 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Calais, 14 actions pilotées par d'autres acteurs du territoire.

Les 29 actions sous maîtrise d'ouvrage ou pilotage de Cap Calaisis sont :

- Requalification de la ZI des Dunes
- Aménagement des berges et canaux
- Aménagement HQE de la zone de la Turquerie
- Valorisation du site « le Colombier Virval »
- Création d'un magasin de producteurs
- Application du plan 100 000 logements de la Région
- Programme SLIME de lutte contre la précarité énergétique
- Signature de la charte d'engagement des partenaires
- Travaux de rénovation des bâtiments communautaires
- Optimisation énergétique de la désinfection UV des stations d'épuration Toul et Monod
- Optimisation énergétique de la production d'air des stations d'épuration Toul et Monod
- Optimisation énergétique et amélioration du fonctionnement de la filtration sur les stations d'épuration Toul et Monod
- Installation d'une PAC eaux usées
- Critères environnementaux d'achat de véhicules
- Incitation au covoiturage pour le personnel
- Incitation aux déplacements en transports en commun
- Incitation du personnel aux déplacements en vélo
- Gestion mutualisée des véhicules de service
- Intégration d'objectifs DD dans les commandes de fournitures et de travaux
- Critères de consommation énergétique dans les commandes d'ordinateurs
- Optimisation des installations de ventilation des piscines
- Suivi et valorisation de la récupération d'énergie sur le groupe froid du complexe Icéo
- Remplacement du média filtrant par du verre activé dans les bassins d'Icéo
- Sensibilisation du personnel aux écogestes
- Extinction des ordinateurs la nuit
- Dématérialisation des documents budgétaires
- Actions EIE Cap Calaisis
- Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA)
- Installation Terminale Embranchée à la Turquerie.

La mise en œuvre de ces actions se poursuit.

La réunion annuelle du comité de pilotage permettant de faire un point sur la mise en œuvre du PCET a eu lieu le 25 septembre 2015. Un point a été fait sur les nouveautés introduites par la loi TEPCV, notamment l'obligation d'introduire un volet air. ATMO Nord – Pas-de-Calais a présenté différentes possibilités et exemples de travail sur ce volet. Des acteurs du PCET ont pu présenter l'état d'avancement de mise en œuvre de leurs actions : Ainsi la CCI Côte d'Opale a pu évoquer la Troisième Révolution Industrielle, et ses actions à destination des entreprises sur les économies d'énergie ; la Ville de Calais a présenté sa démarche de mutualisation du parc automobile ; le SITAC ses projets de transport en commun en site propre et de pôle d'échanges multimodal ; le Centre Hospitalier la mise en place d'éclairages LED et l'extension de l'éco-pâturage, Cap Calaisis l'exploitation des audits énergétiques des bâtiments communautaires.

Pilotage de l'action :

Cap Calaisis et la Ville de Calais ont choisi de mutualiser la démarche d'élaboration de leurs PCET, en groupement de commande, confiée au bureau d'études 2EI.

Un Comité de Pilotage et un Comité Technique ont été constitués, réunissant autour de Cap Calaisis et de la Ville de Calais des acteurs intéressés par ce sujet (notamment ADEME, Région, et acteurs locaux).

Une association encore plus large des acteurs a eu lieu (jusqu'à 250 invitations) pour les réunions partenariales et les travaux en ateliers.

Le champ obligatoirement couvert par le bilan des émissions de GES et le PCET d'une collectivité porte sur son patrimoine (bâtiments, véhicules...) et l'exercice de ses compétences (ex : process de l'assainissement).

Cap Calaisis a choisi d'aller au-delà de cette obligation en étendant l'étude au territoire, c'est-à-dire une approche des émissions de tous types d'activités, y compris liées au quotidien des habitants. L'objectif de cette approche territoriale est de sensibiliser, de mettre à disposition des résultats d'étude, et d'inciter ainsi chacun dans l'exercice de ses activités économiques ou dans son quotidien, à agir pour contribuer à la réduction des émissions de GES.

Les principaux acteurs sont associés au pilotage de la démarche.

Des actions à destination de la population ont également menées avec l'organisation du défi « Familles à Energie Positive » entre 2012 et 2014 et un accompagnement à destination des foyers en précarité énergétique à travers la labellisation d'un projet SLIME (« Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie ») en 2013 - 2014.

Evaluation et amélioration continue :

Des indicateurs permettant le suivi et l'évaluation sont déterminés dans le plan d'action.

Le bilan des émissions de GES doit être mis à jour tous les trois ans. Ceci permettra d'évaluer l'efficacité des actions du PCET, et de les ajuster si besoin.

L'ESPACE INFO ENERGIE (E.I.E.)

L'Espace Info Energie du Calais :
Un service public de proximité, des conseils gratuits, objectifs et indépendants pour économiser l'énergie

Vous avez un projet de construction de rénovation?
Vous souhaitez réduire votre facture énergétique?

- Un accompagnement gratuit pour vos projets
- Une information sur les gestes simples à effectuer au quotidien
- Une aide technique et des conseils en éco-construction
- Une information sur les aides proposées par l'Etat, les collectivités et les organismes.
- Une aide au montage des dossiers de demande de subvention

Maîtriser nos consommations d'énergie c'est respecter notre environnement !







Espace Info Energie du Calais
 76, bld Gambetta - 62100 Calais
Tél : 03 21 19 55 26
email : eieducalaisis@agglo-calaisis.fr
 Sur rendez-vous

Contribution de l'EIE aux cinq finalités du développement durable :

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et de sa politique en faveur du développement durable, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et à réduire la consommation énergétique des bâtiments de 38% d'ici 2020.

Le secteur du logement est particulièrement concerné par ce défi environnemental car les marges de progression y sont importantes. Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec **70 millions de tonnes équivalent pétrole**, soit 43 % de l'énergie finale totale et 1,1 tonne équivalent pétrole consommées annuellement par chacun d'entre nous. Cette énergie consommée entraîne l'émission de **120 millions de tonnes de CO₂** représentant 25 % des émissions nationales. C'est aussi une demi-tonne de carbone émise dans l'atmosphère chaque année par chacun d'entre nous.

Dans le contexte international du Protocole de Kyoto, le gouvernement a lancé en décembre 2000 le Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE). Afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables, il a été décidé de mettre en place un réseau d'Espaces Info-Energie (EIE). Cap Calaisis a décidé de s'inscrire dans cette dynamique en créant son Espace Info Energie en 2010.

Lancé en 2013, le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) a fixé les objectifs annuels attendus en matière de rénovation de l'habitat en ciblant les actions suivantes : la lutte contre la précarité énergétique, l'information et l'orientation des particuliers sur les possibilités de rénovation de leurs logements ainsi que la structuration de la filière économique de la rénovation qui est fortement créatrice d'emplois. Pour accompagner la réalisation de ces objectifs, l'ADEME assure l'information des particuliers par le biais de la mise en réseau des 453 Points Rénovation Info Service (PRIS) répartis sur l'ensemble du territoire (EIE, délégations ANAH et Agences Départementales d'Information sur le Logement).

Afin de promouvoir l'amélioration énergétique des logements, l'Etat a également mis en place plusieurs dispositifs d'aides (le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, le PTZ+, les aides de l'ANAH et la TVA à 5,5%...). L'éco-conditionnalité des aides publiques impose le recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Les collectivités territoriales (Conseil Régional, Département, Communes, intercommunalités...) peuvent également accorder des aides.

L'Espace Info Energie, un outil de conseil et d'animation :

L'ADEME et le Conseil Régional ont accompagné Cap Calaisis lors de la création de ce service en octobre 2010. Une convention a été signée et Cap Calaisis s'engage à respecter la charte des Espaces Info-Energie.

Le service de l'EIE est en contact avec la population. Il sensibilise et renseigne le grand public (le « particulier » en priorité) pour une meilleure maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables) et la qualité environnementale du bâtiment. Les informations diffusées par le conseiller sont gratuites, neutres et indépendantes. Pour être au plus près de la population, le service de l'EIE qui a été un temps installé à la Ferme des Aigrettes à Marck a réintégré en décembre 2014 l'Hôtel Communautaire, en centre ville de Calais.

L'EIE travaille en partenariat avec les acteurs du territoire sur les sujets de l'énergie, et assure une mission de consultation pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique. Une veille technique est assurée auprès des acteurs du secteur du bâtiment (CMA, CAPEB, CD2e).

Des travaux en collaboration avec les acteurs sociaux (ANAH, CCAS, Maison du Département Solidarité, la Maison de l'Emploi et de la Formation, FACE Calaisis...) ont également été entrepris, comme « le grand défi du littoral pour l'énergie » lancé par FACE fin 2015. Dans le cadre du « chèque avenir logement » de la Ville de Calais, le passage à l'EIE est obligatoire.

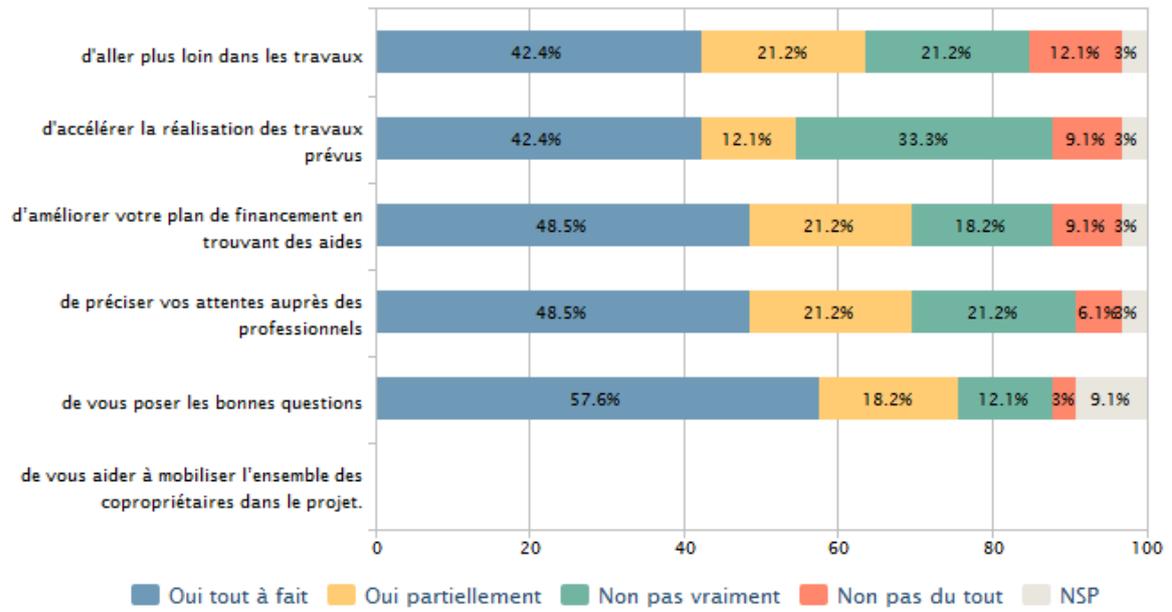
Evaluation et amélioration continue :

Au cours de l'année 2015, plus de 400 personnes ont bénéficié des conseils et de l'accompagnement sur les économies d'énergie, l'isolation thermique du logement, le choix des équipements de chauffage et les énergies renouvelables lors de rendez-vous individuels, de forums et d'animations.

L'EIE du Calaisis est impliqué dans de nombreux projets sur le territoire et dans le suivi et l'animation de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial. Chaque projet est une source d'expérience et d'enrichissement pour la qualité et la diversité des services proposés. Le service Communication de Cap Calaisis et le réseau des acteurs contribuent à le faire connaître auprès de la population.

Enquête de satisfaction de l'ADEME (période janvier 2014 à décembre 2015) :

- la mesure de la satisfaction des particuliers suite au conseil de l'EIE, (359 destinataires, 163 réponses soit une fréquence de réponse de 45,4%)
 - 98,1% des personnes satisfaites et très satisfaites du service
 - 83,4% des personnes recommanderaient à un proche le service de l'EIE
- la mesure de l'impact des EIE en termes de passage à l'acte, (308 destinataires, 74 réponses soit une fréquence de réponse de 24,1%)
 - la pertinence des sources d'information mobilisées : les conseils auprès de l'EIE arrivent en première position avec une note de 4,5/5 (site de l'ADEME : 4,5 ; les conseils des professionnels : 4,2 ; la presse, les conseils du fournisseur d'énergie et l'opérateur ANAH : 4 ;...).
 - le service de l'EIE a notamment permis aux particuliers de se poser les bonnes questions, de préciser leurs attentes auprès des professionnels et d'améliorer leur plan de financement en trouvant des aides. Il a fortement contribué à la prise de décision pour les travaux de rénovation et de construction :



LES AIDES POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

Contribution des aides pour la performance énergétique de l'habitat privé aux cinq finalités du développement durable :

Ces aides permettent de lutter contre le changement climatique en favorisant la réalisation de travaux pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

C'est également un outil au service de la cohésion sociale puisque les critères définis pour l'obtention des aides sont orientés pour la lutte contre la précarité énergétique.

De plus la partie conseil et pédagogie que permet l'étude de chaque projet individuel est l'occasion de promouvoir des modes de production et de consommation responsables.

Description et bilan de l'action :

Les dispositifs financiers ont été mis en place pour aider à la réalisation des projets relatifs à l'efficacité énergétique et la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans l'habitat et ainsi satisfaire aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Un dispositif d'« aides pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé » a été instauré par Cap Calaisis depuis le 1^{er} mars 2011. Il est complémentaire aux aides de l'Etat (ANAH) et du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais. Ce dispositif d'aides proposé à titre expérimental pour deux ans a été reconduit sur 2013 - 2014 avec une enveloppe initiale de 150 000 euros, puis sur 2015 avec une enveloppe de 100 000 euros. Ce dispositif est aujourd'hui victime de son succès. En effet corrélativement à des évolutions des critères d'attributions d'aides par l'ANAH le nombre de dossiers de demandes a été supérieur en 2014 aux prévisions. Ainsi les crédits disponibles n'ont pas permis de poursuivre l'acceptation de nouveaux dossiers de demandes d'aide sur toute l'année 2015, bien que depuis 2015 l'action ait été réorientée uniquement vers les ménages modestes.

La redéfinition d'un nouveau dispositif d'aides est actuellement en suspens, par rapport aux possibilités restreintes offertes par les perspectives des budgets à venir (notamment diminution des dotations de l'Etat aux collectivités).

Pilotage de l'action :

Le dispositif d'aides aux particuliers a été valorisé dans le cadre du programme « habiter mieux » de l'ANAH (bonification pour les personnes aux revenus « modestes » et « très modestes »).

Un partenariat a également été mené entre Cap Calaisis et le Conseil Régional qui a financé 25 audits énergétiques et environnementaux dont ont bénéficié, en 2011, des propriétaires de maisons situées sur le territoire. Une convention a été signée fin 2014 entre Cap Calaisis et le Conseil Régional pour la mise en place du « Plan 100 000 logements » sur le territoire.

Pour le dispositif 2015 le souhait du Président de Cap Calaisis et des élus de la commission environnement a été de cibler la précarité énergétique. Ainsi toutes les aides aux travaux ont été soumises à condition de ressources selon les catégories « modestes » et « très modestes » définis par l'ANAH en juin 2013. L'éco-conditionnalité des aides de Cap Calaisis impose le recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Le montage des dossiers de subvention a lieu à l'Espace Info Energie du Calaisis permettant ainsi au demandeur d'obtenir des conseils pour son projet.

L'évaluation et l'amélioration continue :

77 dossiers de demande de subvention ont été retirés entre janvier et juin 2015 ; 207 ont été mandatés représentant 99 000 euros d'aide communautaire en 2015 (147 368 euros en 2014). Pour cette période, les subventions sont soumises à conditions de revenus.

Les travaux financés depuis la mise en place du dispositif en 2011 représentent près de 500 tonnes d'émissions atmosphériques de CO2 économisées chaque année (l'équivalent de 3,2 millions de kilomètres parcourus par une voiture particulière).

Le dispositif expérimental des aides de Cap Calais a évolué selon le retour d'expérience et les orientations (locales, régionales et nationales) en termes d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat.

SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR AVEC ATMO NORD – PAS-DE-CALAIS

Dans le cadre du renouveau de ses relations partenariales avec les collectivités, ATMO Nord – Pas-de-Calais a désigné un référent territorial « Littoral » ce qui permet d'accentuer la communication entre ATMO et Cap Calaisis, et notamment d'assurer une meilleure information des élus, par des présences en réunion et des présentations mettant en lumière les enjeux qualité de l'air de l'Agglomération. Cette animation s'effectue notamment en lien avec le Plan Climat Energie Territorial : en effet, depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, il convient d'y adjoindre un volet air pour un Plan Climat Air Energie Territorial. Ceci est cohérent pour une bonne déclinaison locale des Schémas Régionaux Climat Air Energie.

Pour le PCET du Calaisis, la réflexion est engagée. ATMO y contribue, par un bilan annuel de la qualité de l'air. Une présentation de ce bilan, des enjeux air, et des différentes façons d'introduire un volet air, a eu lieu en comité de pilotage du PCET, le 25 septembre 2015.

Contribution du suivi de la qualité de l'air aux cinq finalités du développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :**

Pour agir contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère, la connaissance et le suivi dans le temps de la qualité de l'air est un préalable indispensable. Le suivi de la qualité de l'air du Calaisis est effectué depuis de nombreuses années par ATMO Nord – Pas-de-Calais grâce à quatre stations fixes de mesures, et quelques études et mesures ponctuelles par une station mobile.

- **La préservation de la biodiversité :**

Les actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air sont également bénéfiques à la préservation de la biodiversité. En effet, comme la santé humaine, la santé de la faune et la flore peut être impactée par la pollution atmosphérique. Ceci se vérifie notamment sur des organismes très sensibles tels les lichens, véritables bio-indicateurs de la qualité de l'air en fonction des espèces présentes.

- **La cohésion sociale :**

Le lien entre le suivi de la qualité de l'air et la cohésion sociale est indirect : il s'agit notamment de générer une information transparente et accessible à tous. C'est le cas pour les données d'ATMO, qui sont publiques et accessibles sur internet.

- **L'épanouissement de tous les êtres humains :**

Le lien se fait par le droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, auquel contribue l'information transparente et en temps réel sur la qualité de l'air.

- **Des modes de production et de consommation responsables :**

L'information du citoyen au sujet des pressions que subit l'environnement et notamment la pollution de l'air en permettant la sensibilisation est un levier essentiel de prise de conscience des responsabilités de chacun à travers les modes de production et de consommation.

Description et bilan de l'action :

L'introduction du sujet qualité de l'air comme volet à part entière du plan climat permettra d'accroître la connaissance de cet enjeu par les acteurs locaux, et d'enrichir le plan d'actions par des projets en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air. Dans le PCET adopté en septembre 2014, une analyse croisée du plan d'actions au regard de son impact sur la qualité de l'air indique déjà que la grande majorité des actions, en agissant sur le

sujet des consommations d'énergie, permet à la fois de réduire les émissions de CO₂ et les émissions de polluants atmosphériques. Un point de vigilance toutefois est noté sur le chauffage au bois, qui permet de réduire les émissions de CO₂ mais génère des poussières.

Un travail de projection des émissions sur le territoire de Cap Calais, par polluant et par secteur d'activité, à horizon 2020, a été réalisé. Il permet de comparer les émissions du territoire à celles des autres territoires du Nord – Pas-de-Calais et de pressentir une priorisation des secteurs dans lesquels des actions de réduction pourront être nécessaires.

Des études ont été menées par ATMO en 2014 sur le territoire :

- Une station mobile a évalué un site d'observation de proximité portuaire pendant 6 mois pour observer l'impact des émissions maritimes et portuaires.
- Une étude a également été menée dans le cadre de l'étude d'impact de Calais Port 2015 : « Etat initial 2011, et simulation 2021 et 2030 de la qualité de l'air par modélisation ». Les simulations montrent notamment que l'impact de l'extension portuaire est très sensible sur les simulations 2021 et 2030, puisqu'il contribue à déplacer vers le nord-est et le nouveau terminal ferry (donc plus loin des habitations) la zone de concentration en dioxyde d'azote, polluant pour lequel le secteur maritime et portuaire devient l'émetteur principal.
- Le projet ECUME au niveau du Cap Blanc Nez a évalué pendant 6 mois la qualité de l'air en proximité maritime, pour évaluer les contributions des sources maritimes dans les particules en suspension.
- Le rapport de l'étude de validation de la station fixe périurbaine de mesures de la qualité de l'air de Sangatte, réalisée en 2014, a été diffusé en 2015.

En 2015 c'est l'étude de validation des stations fixes urbaines Calais-Berthelot et Calais-Parmentier qui a été réalisée.

Par ailleurs les actions d'animation d'ATMO sur le territoire littoral se sont poursuivies : le comité territorial littoral s'est réuni trois fois en 2015 pour évoquer des sujets tels que les modèles urbains de la qualité de l'air, la mesure de la radioactivité ambiante, l'arrêté préfectoral des mesures d'urgence en cas de dépassement des seuils d'information et d'alerte, le nouveau PRSQA (Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air) à définir, et le sujet de la surveillance du bruit.

Pilotage de l'action :

En 2014, la désignation du référent territorial littoral d'ATMO Nord – Pas-de-Calais, la création d'une direction de l'environnement, et la préfiguration des plans climat air énergie territoriaux ont coïncidé pour un travail partenarial plus étroit sur le sujet de la qualité de l'air. Ceci a permis d'introduire ce sujet dans des réunions à destination des acteurs locaux et des élus.

Evaluation et amélioration continue :

La sensibilité et la demande d'informations des citoyens au sujet de la qualité de l'air a tendance à croître, ainsi ce sujet pourrait prendre davantage de place dans la définition des politiques publiques. L'intégration dans le plan climat du volet air aura une influence sur la prise en considération de ce sujet.

LE PLAN DE DEPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (P.D.A.)



Station de vél'in installée devant l'école de musique en 2013

Un Plan de Déplacements d'Administration est une démarche interne à une administration ou une collectivité, visant à agir sur les déplacements liés à son fonctionnement quotidien (domicile – travail, accomplissement des missions...).

Dans le secteur privé, des démarches équivalentes existent, les Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE).

L'Etat encourage le développement de ce type de démarches, avec un appui technique de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

De plus le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré sur toute la région Nord – Pas-de-Calais a rendu obligatoires les PDA à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les collectivités de plus de 250 salariés.

Contribution du PDA aux cinq finalités du développement durable :

La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

L'objectif majeur du PDA est de limiter l'impact sur l'environnement des déplacements (pollution, bruit, dangers de la circulation, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'espace public par les parkings), tout en réduisant les dépenses supportées par les salariés pour leurs transports, et par la collectivité pour son fonctionnement.

La préservation de la biodiversité :

La réduction des pollutions dues aux déplacements est également favorable à la biodiversité, via une amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, une réduction des niveaux sonores, une limitation des emprises artificialisées nécessaires aux infrastructures.

La cohésion sociale :

La promotion de l'usage des transports collectifs et des modes doux est favorable à la cohésion sociale : le partage d'un moyen de transport, ainsi que l'appropriation de l'espace urbain par les cyclistes et les piétons sont des pratiques du « vivre ensemble », contrairement aux modes de déplacements individuels motorisés.

L'épanouissement de tous les êtres humains :

Le PDA vise à offrir plus de choix de modes de déplacements, tout en limitant les coûts pour les agents. Ces choix contribuent à l'épanouissement de tous les êtres humains.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Les déplacements sont au cœur des modes de consommation et des choix d'organisation de la société. Les modes de déplacements doux (marche, vélo), et les modes partagés (transports en commun, covoiturage) permettent d'économiser les ressources et l'énergie, et de réduire les nuisances et les pollutions.

Description et bilan de l'action :

La collectivité agit dans le cadre de son Plan de Déplacements :

- *par des incitations à choisir d'autres modes que la voiture (prise en charge à 75 % des abonnements de transport en commun, améliorations avec le SITAC du service de bus et de vél'in, mise à disposition de kits pour la réparation des vélos...), ou à covoiturer (aide aux mises en relation, places de stationnement réservées...)*
- *par des mesures organisationnelles permettant de rationaliser l'usage des véhicules de service et leur choix au moment de l'achat. L'achat de véhicules électriques et hybrides est notamment programmé en 2015.*

Bilan :

Une réunion de lancement de la démarche, à destination de l'ensemble du personnel, a eu lieu en juin 2011, incluant des témoignages de collectivités déjà engagées et de l'ADEME.

Un diagnostic composé de deux rapports a été réalisé en interne :

- « diagnostic des sites de travail » (accessibilité des sites par tous les modes de déplacements).
- « diagnostic des déplacements du personnel » (exploitation d'un questionnaire à tous les agents portant sur les déplacements domicile – travail et les déplacements dans le cadre des missions).

Au cours de l'année 2011, une première action incitative a été initiée, au bénéfice des agents : la prise en charge à hauteur de 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun pour les trajets domicile – travail, conformément au décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

Le diagnostic a été présenté au personnel en février 2012.

Quatre groupes de travail thématiques ont été constitués d'agents volontaires, pour formuler des propositions. Dix réunions ont eu lieu, débouchant sur des propositions d'actions et des pistes de réflexion qui ont été présentées au Président et ont permis de rédiger un plan d'actions, qui a été validé par le Conseil Communautaire le 13 décembre 2012.

Des actions ont été mises en œuvre pendant l'année 2013 :

- Cartographie des opportunités de mise en relation pour du covoiturage, suite à un questionnaire au personnel,
- 3 places de stationnement ont été réservées aux covoitureurs, et marquées sur le parking Vauxhall,
- Des kits d'entretien et de réparation des vélos ont été acquis pour les différents équipements communautaires,
- Des améliorations au service de transport public ont été apportées par le SITAC suite à la demande de Cap Calaisis : création d'une station de vél'in devant l'école de musique à Calais, desserte de l'aéroport aux heures d'entrée et de sortie de formation, réflexion pour une future desserte de la station d'épuration Monod,
- Un accroissement de la part de remboursement des abonnements en transport collectif domicile – travail, de 50 à 75 %,

Pendant l'année 2014 :

- Réflexions sur la méthodologie pour la mise en place de la mutualisation des véhicules de service.
- La réflexion engagée dans le cadre du Plan Régional de Développement de la Mobilité Electrique coordonné par la Région Nord – Pas-de-Calais a été suivie par Cap Calaisis (participation aux comités techniques).

Pendant l'année 2015 :

- La mutualisation des véhicules de service est devenue effective.
- Les déplacements des agents ont été priorisés selon leur nécessité pour les missions de chacun, afin de maîtriser la masse budgétaire associée aux frais de personnel.

Pilotage de l'action :

Le pilotage de cette démarche est effectué en interne, par la Direction de l'Environnement, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Bâtiments et de la Direction de l'Administration.

Le plan d'actions a été élaboré dans une démarche de co-construction au travers de groupes de travail constitués d'agents volontaires et motivés.

De plus, cette démarche s'adressant aux agents de Cap Calaisis, leur participation a été prévue lors de toutes les phases :

- information, mobilisation par la réunion de lancement
- expression de chacun au cours du diagnostic (questionnaire, boîte à idées)
- restitution du diagnostic à destination de tous les agents
- constitution de groupes de travail pour les propositions, sur la base du volontariat
- mise en place de mesures à destination de tous.

Les élus communautaires ont validé l'intérêt et la hiérarchisation des propositions.

Le SITAC (Syndicat des Transports de l'Agglomération Calaisienne) en tant que partenaire de Cap Calaisis, a été associé aux réflexions et à la mise en œuvre.

Suite à l'approbation du plan d'actions par le Conseil Communautaire en 2012, l'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre de la plupart des actions. Les années 2014 et 2015 ont vu la poursuite de ces actions, et le développement des réflexions sur la mutualisation des véhicules de service et sur l'électromobilité.

Evaluation et amélioration continue :

Le diagnostic a fourni des données d'ordre qualitatif et une exploitation reposant sur les réponses reçues au questionnaire (17 % de répondants, ce qui ne permet pas d'assurer une représentativité statistique).

Un P.D.A. est une démarche vivante qui vise à proposer des actions, les expérimenter, et les améliorer si nécessaire, grâce aux retours d'expérience.

Pour chaque action, des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis. Pour suivre certains de ces indicateurs l'approche est davantage qualitative que quantitative, notamment le niveau d'intérêt témoigné par les agents, car il n'y a pas de comptabilisation généralisée des modes de déplacements.

La prise en charge de 50 % puis 75 % du coût de l'abonnement aux transports en commun pour les trajets domicile – travail a bénéficié à 12 agents en 2011, 18 agents en 2012, 19 agents en 2013, 22 agents en 2014 et 21 agents en 2015. L'information du personnel sur cette mesure devra être renouvelée.

Un tableau de bord mis à jour en continu permet de suivre l'état de réalisation des actions, et de formuler si nécessaire des propositions d'améliorations.

Un premier point d'étape a été produit en janvier 2014, faisant état de l'ensemble des actions de mise en œuvre menées en 2013, et diffusé à tous les agents ayant participé à l'élaboration du plan d'actions.

LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.) du SITAC



les Vél'in

Le secteur des transports connaît une évolution rapide, et entraîne derrière lui un cortège d'effets indésirables : bruit, congestion, émissions polluantes et dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

En France, le secteur des transports est le premier émetteur de CO₂ avec 26% de l'ensemble des émissions.

Le secteur routier représente 85% de ces émissions, loin devant les 14% du transport aérien.

C'est dire tout l'enjeu que représente la question des déplacements en matière de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, les Plans de Déplacements Urbains, dont l'ambition est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé, constituent un outil très important.

Issus de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, leur rôle a été réaffirmé par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996.

Les PDU sont établis par les Autorités Organisatrices de la Mobilité, en l'occurrence pour Calais le SITAC (Syndicat des Transports de l'Agglomération Calaisienne) qui regroupe l'Agglomération du Calaisis (cinq communes) et la Ville de Guînes.

Les sujets abordés relèvent de l'aménagement du territoire, des transports en commun, des modes doux, de l'accessibilité, de la circulation automobile, du stationnement, de la sécurité routière, du covoiturage, du transport de marchandises et de la protection de l'environnement.

La loi portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, est venue renforcer la prise en compte de la question du changement climatique dans le cadre des PDU par le biais d'un certain nombre de dispositions réglementaires parmi lesquelles on peut citer :

- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre
- la mise en place de services de vélos en libre-service
- l'autopartage...

Contribution du PDU aux cinq finalités du développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :**
C'est la cible principale des Plans de Déplacements Urbains : maîtriser la part des déplacements en voiture individuelle afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques dus aux transports, que ce soient des polluants à impact local ou des gaz à effet de serre.
- **La préservation de la biodiversité :**
La pollution émise par les transports en contaminant l'environnement naturel (air, eaux, sols) a un impact négatif sur la qualité des milieux et leur capacité à abriter une biodiversité intéressante.
Ainsi le Plan de Déplacements Urbains est également un outil de préservation de la biodiversité.

- **La cohésion sociale :**
L'angle d'approche des PDU est la réponse aux besoins de mobilité des habitants, en favorisant les moyens les moins polluants. L'organisation de réponses collectives à ces besoins (transports en commun, autopartage, covoiturage...) est un facteur de cohésion sociale.
- **L'épanouissement de tous les êtres humains :**
L'approche des besoins de mobilité est une réponse aux besoins et aspirations de chaque individu pour son épanouissement. Le choix des modes de déplacements permet d'apporter une réponse à tous, et pas uniquement aux personnes ayant des moyens financiers importants.
- **Des modes de production et de consommation responsables :**
Le mode d'organisation des déplacements des personnes est un exemple significatif des modes de production et de consommation associés à des modes de vie. Le PDU s'attache à promouvoir les modes de déplacement les plus responsables d'un point de vue social, environnemental et économique.

Description et bilan de l'action :

Le PDU vise un usage coordonné de tous les modes de déplacement et une promotion des modes de transport les moins polluants et alternatifs à l'automobile.

Les orientations stratégiques d'un PDU doivent se traduire en actions concrètes, programmées dans un calendrier prévisionnel.

Au-delà d'un document de planification, le PDU est donc aussi un document opérationnel de programmation.

Le PDU doit répondre à 11 objectifs, parmi lesquels un certain nombre ont un impact direct sur la question de la lutte contre le changement climatique, notamment :

- la diminution du trafic automobile
- le développement des transports collectifs
- l'encouragement des personnels des entreprises et des collectivités à utiliser des transports en commun et le recours au covoiturage
- la réalisation d'infrastructures de charge pour favoriser l'usage de véhicules électriques.

Le premier PDU a été adopté par le SITAC en 2003.

Les textes réglementaires prévoient l'obligation d'évaluer le PDU tous les cinq ans, et, en fonction des résultats de cette évaluation, de procéder à sa révision. Réalisée par l'atelier d'urbanisme de Cap Calais, l'évaluation du PDU s'est terminée par la préconisation d'une révision.

Le SITAC a missionné le bureau d'études TRANSORCO, et constitué un comité de pilotage pour la révision du PDU. Suite à un diagnostic du territoire, des scénarios par thématique ont été proposés. Le projet de PDU a été élaboré en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Calais et avec le Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord – Pas-de-Calais.

Le Comité Syndical a arrêté le projet de PDU par délibération du 1^{er} juillet 2014, puis les personnes publiques associées que sont les six communes du SITAC, le Département, la Région et l'Etat ont été consultées début juillet.

Le SYMPAC et les associations de personnes handicapées, de représentants d'usagers, de protection de l'environnement du territoire ont également été consultés.

L'Etat a émis un avis défavorable sur ce projet arrêté en demandant notamment que l'annexe accessibilité soit complétée, qu'un compte déplacements soit prévu et que les parts modales soient retravaillées pour être conformes au SRCAE.

Un nouveau projet amendé a été arrêté le 21 avril 2015, puis soumis de nouveau pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'à Cap Calaisis. Suite à l'enquête publique programmée du 07 mars au 08 avril 2016, le PDU devrait en principe être approuvé avant l'été.

Le programme d'actions s'articule autour de 11 axes :

- aménagement du territoire
- transport en commun
- modes doux
- accessibilité
- circulation automobile
- stationnement
- sécurité routière
- covoiturage
- transport de marchandises
- protection de l'environnement
- outils de suivi.

Ces 11 axes sont déclinés en 62 actions.

Pilotage de l'action :

Le SITAC est maître d'ouvrage de la révision du PDU, et a confié à l'Atelier d'Urbanisme de Cap Calaisis une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La démarche de révision a été suivie par un comité de pilotage et un comité technique, associant des partenaires concernés par la question de la mobilité et des déplacements.

Le Plan de Déplacements Urbains étant un document prescriptif, il a été soumis à enquête publique avant son approbation.

Au-delà de cet aspect prescriptif, le PDU est avant tout un document de projet qui nécessite, pour sa mise en œuvre et sa concrétisation, un partenariat fort et un partage des orientations par les principaux acteurs des transports.

En s'intéressant à la question globale de la mobilité, la démarche de PDU doit dépasser la stricte approche des transports. Le PDU s'intéresse en effet à l'ensemble des activités qui génèrent de la mobilité : l'habitat, le développement économique, le développement commercial, les grands équipements...

C'est en fait la manière d'habiter et de vivre un territoire qui est au cœur de l'élaboration du PDU, en faisant ainsi un document éminemment transversal.

Evaluation et amélioration continue :

La loi prévoit pour un certain nombre de documents de planification, dont le PDU fait partie, l'obligation de procéder à une évaluation de l'impact environnemental des orientations préconisées.

Le PDU révisé comporte donc un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale du projet proposé. Une part de cette évaluation porte sur la question de la qualité de l'air et des rejets en CO₂, le PDU évaluant les conséquences de sa mise en œuvre sur les rejets de gaz à effet de serre.

Le Plan de Déplacements Urbains devra être globalement évalué tous les 5 ans, et le cas échéant révisé si l'évaluation conclut à cette nécessité.

Au-delà de l'aspect obligatoire de cette évaluation, l'étude du PDU comprend un volet animation et mise en œuvre.

La révision du PDU est donc l'occasion de définir les moyens à mettre en œuvre, en matière d'animation et de pilotage, pour garantir la réalisation des actions.

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DU CALAISIS



Signature du Contrat de Ville le 26 juin 2015

Le Contrat de Ville 2015-2020, signé par les partenaires le 26 juin 2015 (Agglomération, Villes de Calais et Marck, Région, Département, bailleurs, CAF, Caisse des Dépôts et Consignations) succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en vigueur depuis 2007 et fait suite à d'autres dispositifs dits de « politique de la ville ». Il constitue le cadre de contractualisation entre l'Etat et les collectivités en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires. A l'échelle de Cap Calaisis, deux quartiers prioritaires sont désormais identifiés : Fort-Nieulay Cailloux Saint-Pierre (5.515 habitants) et Beau-Marais (7.937 habitants). Le quartier des Hautes-Communes à Marck est devenu quartier de veille.

Contribution du Contrat de Ville aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère ; La préservation de la biodiversité :
Ces finalités ne sont pas la cible du Contrat de Ville. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La cohésion sociale :

Le Contrat de Ville a pour objectif de poursuivre et renforcer une logique de lutte contre les exclusions. Il s'agit d'intégrer les quartiers dans le fonctionnement des villes et plus largement de l'Agglomération ; de réduire les inégalités entre les quartiers, villes et agglomérations ; de garantir l'égalité des chances au sein des territoires ; d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Ce dispositif se décline autour de deux piliers majeurs : « renforcer l'attractivité des territoires » et « accompagner les parcours d'inclusion sociale ».

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

Les actions visant à garantir l'égalité des chances au sein des territoires et à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers du Contrat de Ville contribuent à l'épanouissement de ces habitants.

- Des modes de production et de consommation responsables :

En associant les habitants à la mise en œuvre des projets, le Contrat de Ville place les bénéficiaires des actions en position de citoyens responsables, ce qui est une condition préalable pour le développement de modes de production et de consommation responsables.

Description et bilan de l'action :

Le Contrat de Ville de l'Agglomération du Calaisis est en vigueur depuis 2015.

Des dizaines d'associations participent à sa mise en œuvre. Cap Calaisis est un acteur majeur, en tant que pilote et coordinateur du dispositif, et notamment comme financeur et porteur d'actions.

Le Contrat de Ville doit contribuer à renforcer la cohésion sociale et la solidarité dans les quartiers. Il permet notamment : de développer la mobilité des salariés ; de développer le savoir-être au travail (l'aspect vestimentaire, la ponctualité, le vocabulaire,...) ; de développer davantage la culture de projet des associations et de travailler sur la mise en cohérence des associations intervenant dans les quartiers.

Le Contrat de Ville permet également de développer les actions faisant appel aux habitants et à la mémoire de leur quartier ; il permet de rapprocher encore les habitants des structures de leur quartier ; il contribue à développer l'offre en terme d'accompagnement à la scolarité.

Le Contrat de Ville permet d'associer les habitants en amont, pendant et après les projets mis en œuvre pour ainsi placer davantage l'habitant au cœur du projet.

Pour l'année 2015, l'ensemble de la programmation (tous partenaires et financeurs) représente 44 opérations réparties en 6 axes thématiques d'intervention : dispositif opérationnel ; habitat et cadre de vie ; emploi et développement économique ; éducation ; prévention de la délinquance ; santé.

Pilotage de l'action :

Cap Calaisis pilote le dispositif Contrat de Ville en lien avec l'Etat et les communes de Calais et Marck. C'est ainsi que Cap Calaisis :

- lance l'appel à projets à destination des associations ;
- organise la réunion de lancement d'appel à projets en présence de tous les partenaires ;
- suit les notifications d'attribution de subvention ;
- instruit techniquement et valide politiquement les dossiers soutenus par Cap Calaisis ;
- prépare et anime le comité technique partenarial ;
- prépare et préside le comité de pilotage partenarial réunissant notamment la Ville de Calais et la Ville de Marck, l'Etat, la Région, le Département ;
- tient des réunions de travail avec les associations (aide au montage de dossier, point sur le déroulement de l'action, point sur les bilans de réalisation, préparation des futurs projets) ;

De très nombreux acteurs participent au Contrat de Ville (associations, bailleurs, Villes de Calais et Marck, Cap Calaisis) pour toucher les habitants identifiés comme prioritaires. La population doit être au cœur des opérations, y participer en amont et en bénéficier directement.

Evaluation et amélioration continue :

Une évaluation a été menée par un bureau d'études pour la période 2007-2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en croisant trois thèmes (accès à l'emploi et développement économique ; réussite éducative et égalité des chances ; participation des habitants) sur les quatre quartiers prioritaires. Elle préconisait notamment :

- de conforter le travail de proximité (avec les dispositifs type « fonds de participation des habitants », « gestion urbaine de proximité », « fête des voisins »,...) ;
- de renforcer la qualification des acteurs (élus, équipes opérationnelles, responsables d'associations) par la formation pour créer une culture commune sur les différentes missions de la politique de la ville ;
- de développer une politique concertée d'information et de communication des acteurs locaux sur « qui fait quoi ».

Un système d'évaluation spécifique au Contrat de Ville 2015-2020 est en cours de réflexion.

L'évaluation ainsi que les bilans quantitatifs et financiers des opérations doivent permettre de rendre encore plus efficaces les interventions des acteurs sur le terrain et d'orienter, réorienter ou abandonner si nécessaire des actions.

LE CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES (C.L.J.) DU CALAISIS



Pratique du body board

Contribution du CLJ aux cinq finalités du développement durable ; impact et bilan :

Cap Calaisis met en place le Centre de Loisirs des Jeunes depuis 2004, auparavant le centre était mis en place par la Ville de Calais. Il s'agit d'un accueil de loisirs sans hébergement de type « accès libre » accueillant l'été (juillet et août) des jeunes de 12 à 17 ans issus des 5 communes de Cap Calaisis (Calais, Marck, Coulogne, Sangatte, Coquelles). Le CLJ accueille en majorité des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires du Calaisis (Fort-Nieulay, Centre Ville Saint-Pierre, Beau-Marais à Calais ; Hautes-Communes à Marck). Une partie de ces jeunes peut être confrontée aux problèmes de l'alcoolisme, de drogue voire de mœurs et ont pu perdre tout point de repère et toute notion des valeurs essentielles de la société telle que la famille.

L'équipe d'animation du CLJ a la particularité d'être constituée d'animateurs « civils » saisonniers recrutés spécifiquement par Cap Calaisis et de fonctionnaires de Police mis à disposition par le Ministère de l'Intérieur. En 2010, 2011 et 2012, l'équipe était composée de cinq animateurs de Cap Calaisis et de deux fonctionnaires de Police. En 2013 et 2014, l'équipe était composée de six animateurs de Cap Calaisis et de deux fonctionnaires de Police.

De nombreuses activités sont proposées :

- dans les locaux du CLJ : baby foot, tennis de table, jeux de société ;
- activités nautiques : body board, water polo, kayaks de mer, piscine ICEO, balade en zodiac, pêche en mer, ski-biscuit ;
- activités sportives : beach volley, VTT, roller, basket ball, char à voile (base de Cap Calaisis aux Hemmes de Marck), base ball, football, tir à l'arc, randonnées, jeux de plage, danse ;
- activités manuelles : bracelets brésiliens, bijoux en perles, scrap booking ;
- sorties : camping (base de Cap Calaisis aux Hemmes de Marck), bowling, cinéma, parc d'attractions ;
- grands jeux : bataille navale, olympiades, rencontres inter centres.

Le CLJ se veut accessible également en terme tarifaire puisque l'accès au centre est de 10 € par mois.

Contribution aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Cette finalité n'est pas la cible du CLJ. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires. Il est à noter que le déplacement en bus des jeunes est favorisé par une prise en charge de 60 % du coût par Cap Calaisis.

- La préservation de la biodiversité :

Cette finalité n'est pas la cible du CLJ. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La cohésion sociale :

Le CLJ axe ses activités autour notamment de la découverte de la plage et permet de favoriser les échanges entre les jeunes. La mixité de l'équipe permet de travailler au quotidien sur les thèmes de la prévention, de la médiation, des échanges entre les jeunes et la Police.

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

Le CLJ permet de favoriser l'ouverture et la curiosité pour développer la créativité des jeunes, de faire découvrir aux jeunes un environnement habituel ou inhabituel, de favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide, de favoriser la participation des jeunes à des activités et dans la vie quotidienne.

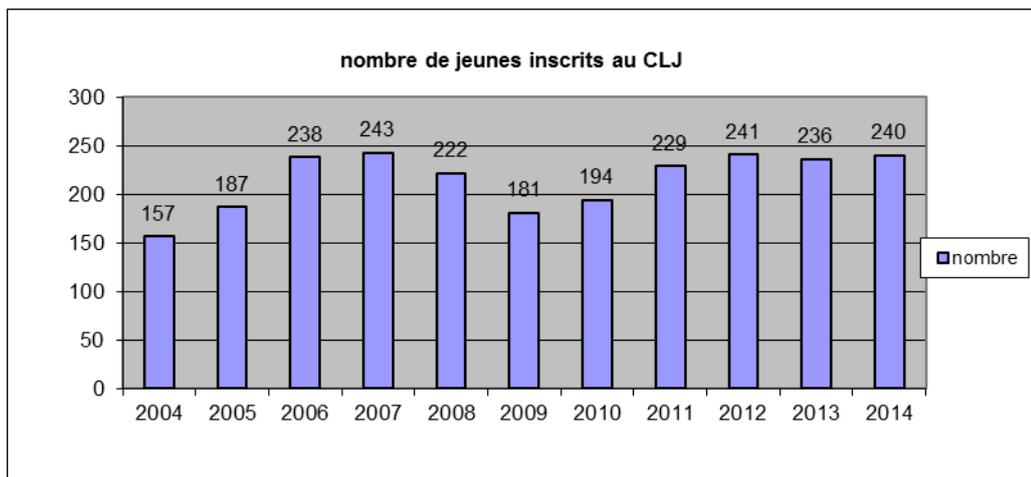
- Des modes de production et de consommation responsables :

A travers les activités proposées et le mode d'animation, le CLJ place les jeunes en position de citoyens responsables, ce qui est une condition préalable pour le développement de modes de production et de consommation responsables.

Impact :

Le CLJ contribue à la mise en place d'une politique jeunesse globale et cohérente sur le territoire.

Bilan :



Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

L'organisation du pilotage :

Cap Calais : pilote l'ensemble du dispositif ; met gracieusement à disposition de l'association gestionnaire 220 m² de bâtiments modulaires ainsi que des équipements divers (kayaks, baby foot..); recrute et rémunère six animateurs civils pour les deux mois ; verse une subvention à l'association du club des jeunes de Calais, gestionnaire du centre ; finance à 60 % les cartes de bus et co-gère les inscriptions ; prend en charge l'assurance des animateurs civils ; prend en charge l'assurance des bâtiments et du matériel de Cap Calais ; prend en charge les affiches et les plaquettes d'information.

La participation des acteurs et de la population :

L'Etat met à disposition deux fonctionnaires de Police (directeur et animateur) et verse à l'association gestionnaire une subvention dans le cadre des Opérations Ville Vie Vacances.

La Ville de Calais met à disposition de l'association gestionnaire : bacs à fleurs, tables et chaises, container.

La Ville de Sangatte délivre les autorisations d'installation des bâtiments.

L'association gestionnaire prend en charge l'assurance des animateurs Police, des jeunes et du matériel de l'association ; gère les inscriptions, les cotisations et la distribution des cartes de bus en lien avec Calais Opale Bus. Calais Opale Bus délivre les cartes de bus.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais met à disposition de l'association gestionnaire une camionnette pour l'emménagement et le déménagement du matériel.

La Caisse d'Allocations Familiales verse une prestation de fonctionnement à l'association gestionnaire.

La transversalité / globalité :

Le CLJ est transversal tant du point de vue de la provenance géographique des jeunes, que des activités proposées et du partenariat engagé.

L'évaluation :

Au-delà des bilans statistiques, une évaluation plus qualitative pourrait être menée afin de mesurer notamment le degré de satisfaction des jeunes.

L'amélioration continue :

Une évaluation qualitative pourrait permettre d'améliorer la qualité du service rendu, en réorientant notamment certaines activités.

LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS DU CALAISIS (F.J.T.)



L'unité centrale du FJT, rue Cuvelier à Calais

Dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté d'Agglomération du Calaisis s'implique fortement dans la mise en place d'un foyer de jeunes travailleurs (F.J.T.). Cet équipement doit permettre de déclencher une offre locale en termes de logements des jeunes. Il s'agit notamment de faciliter le parcours de jeunes en situation d'emploi en leur permettant d'accéder à un premier logement autonome, rapidement mobilisable et à proximité de leur lieu de travail.

Contribution du FJT aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère ; La préservation de la biodiversité :
Ces finalités ne sont pas la cible du FJT. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La cohésion sociale :

Faciliter un accès au logement pour les jeunes débutant dans la vie professionnelle est facteur d'une meilleure cohésion sociale, en réduisant les inégalités. De plus la conception des unités du FJT vise à créer des liens entre résidents à travers des lieux d'usages collectifs (l'unité centrale globalise des services centraux : service logement jeunes, ordinateurs à disposition, cafétéria,...qui peuvent servir aux résidents des unités satellites).

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

L'accès à un service essentiel qu'est le logement est une condition de base de l'épanouissement des personnes.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Les lieux d'usage collectif permettent une mutualisation des biens et des services, ce qui est une des déclinaisons de l'économie circulaire qui favorise l'usage plutôt que la propriété.

Description et bilan de l'action :

Le foyer de jeunes travailleurs est une réponse à l'allongement et la multiplication des périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie. Ainsi, le FJT permet d'accueillir les :

- jeunes travailleurs en situation de précarité ou non,
- jeunes demandeurs d'emploi,
- jeunes en situation de décohabitation ou de mobilité,
- jeunes en formation sous divers statuts (apprentissage, formations en alternance),
- jeunes couples,

- adultes isolés ou familles monoparentales de moins de 30 ans,
- étudiants en rupture sociale et familiale.

A terme, le FJT sera un équipement « multi-sites » avec des logements répartis sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Calais, avec :

- Une unité centrale de 41 logements à Calais (rue Cuvelier) : bâtiment ouvert au public depuis septembre 2010
- Une unité satellite de 15 logements à Calais (rue Marinot) : bâtiment ouvert au public depuis mars 2013
- Une unité satellite de 9 logements à Coulogne (rue des Châtaigniers) : travaux achevés dernier trimestre 2015
- Une unité satellite de 10 logements à Blériot/Sangatte : travaux en cours au dernier trimestre 2015
- Une unité satellite de 15 logements à Marck (Avenue de Calais) : procédure en cours
- Une unité satellite de 12 à 15 logements à Coquelles : recherche d'un terrain

Aux côtés de ses partenaires (Etat, Région, Département, C.A.F.), la Communauté d'Agglomération du Calais s'est engagée financièrement à hauteur de 1 million d'Euros pour la partie investissement.

Pilotage de l'action :

Les acteurs et financeurs de l'opération sont : Cap Calais, la Région Nord - Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, l'Etat, l'Europe.

L'association Habitat pour les Jeunes est gestionnaire de l'ensemble de la structure.

L'Office Public de l'Habitat de Calais est maître d'ouvrage de l'unité centrale et des futures unités satellites de Calais et Coulogne.

Cap Calais est membre du Conseil d'Administration de Habitat pour les Jeunes, et a cofinancé des investissements.

La population résidant au sein de la structure participe à la vie du dispositif. Par exemple au sein de l'unité centrale : élaboration de la décoration de la cafétéria, ateliers cuisine,...

Evaluation et amélioration continue :

L'impact de la structure pourra être mesuré dès lors qu'au moins 80 % des logements seront ouverts.

Il pourra s'agir à terme de mesurer la satisfaction des résidents (par exemple : les logements sont-ils confortables ? les équipements communs sont-ils suffisants ?)

Les résultats de l'évaluation doivent permettre de régler les éventuels dysfonctionnements.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CAP CALAISIS



Aire d'accueil de long séjour de Cap Calais, située rue Jacques Prévert à Calais

Afin de répondre aux obligations légales, la Communauté d'Agglomération du Calais a ouvert 3 aires d'accueil en janvier 2005, sur un site unique, rue Jacques Prévert à Calais.

Contribution des aires d'accueil des Gens du Voyage de Cap Calais aux cinq finalités du développement durable :

La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité :

Ces finalités ne sont pas la cible des aires d'accueil des Gens du Voyage de Cap Calais. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

La cohésion sociale :

Les aires d'accueil des Gens du Voyage contribuent à la mise en place d'une politique d'accueil des familles, globale et cohérente sur le territoire.

Un des axes de gestion des aires d'accueil concerne l'organisation et les modalités de gestion sociale c'est-à-dire la relation avec les familles, le suivi de la scolarisation et si nécessaire la médiation auprès des familles.

L'épanouissement de tous les êtres humains :

Les aires d'accueil des Gens du Voyage de Cap Calais permettent de favoriser les relations fondées sur le respect mutuel.

Des modes de production et de consommation responsables :

Les familles accueillies sur les aires ainsi que les intervenants sur site (société gestionnaire, Cap Calais, sociétés privées,...) se placent en position de citoyens responsables, ce qui est une condition préalable pour le développement de modes de production et de consommation responsables.

Description et bilan de l'action :

Les installations rue Jacques Prévert à Calais comprennent :

- une aire de court/moyen séjour de 15 emplacements de 150 m², pour des stationnements de 3 mois maximum. Chaque emplacement permet d'accueillir une famille. Il est équipé de dispositifs de distribution d'eau et d'électricité, d'un évier pour la vaisselle, d'une douche, d'un sanitaire, de poteaux pour étendre le linge et d'un extincteur. Une partie de l'aire est engazonnée et arborée. Cette aire est ouverte toute l'année.

- une aire de long séjour de 15 emplacements de 150 m², pour des stationnements de 9 mois maximum. Les équipements sont identiques à l'aire de court/moyen séjour. Cette aire est également ouverte toute l'année.
- une aire de grand passage de 2 hectares permettant d'accueillir jusqu'à 100 caravanes simultanément. Cette aire est plus sommairement aménagée : elle est engazonnée, est dotée de 4 points d'eau et sera dotée à terme de 4 points de distribution électrique. Une voirie en gravier « découpe » l'aire en 4 parcelles de surface équivalente, ce afin de mieux répartir les familles sur le terrain et optimiser les surfaces de stationnement et de circulation. Cette aire est ouverte du 1^{er} juin au 31 août.

Cap Calaisis confie la gestion des aires d'accueil à une société spécialisée : VESTA de 2005 à 2009, VAGO de 2010 à 2013, VESTA à nouveau depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017 maximum (si reconductions des années au sein du même marché).

Les missions du gestionnaire :

- gestion des entrées et sorties des familles (état des lieux, signature des documents, encaissement d'une semaine de redevance)
- surveillance quotidienne des aires (veiller au respect du règlement, veiller aux bonnes relations avec le voisinage, contrôles des installations électriques et sécurité incendie)
- relations avec les gens du voyage (notamment la perception des redevances d'occupation et de consommations de fluides) et la coordination des actions sociales menées sur les aires d'accueil
- gestion des grands passages estivaux
- entretien des parties communes : nettoyage des sanitaires, des voiries et abords, des locaux poubelles, des espaces verts
- entretien des emplacements
- participation aux réunions organisées par Cap Calaisis
- opérations spécifiques (dératisation, contrôles bactériologiques,...)

Pilotage de l'action :

Cap Calaisis pilote l'ensemble du dispositif et s'assure que la société gestionnaire remplit ses obligations. Cap Calaisis assure notamment la coordination des grands passages estivaux.

L'Etat et le Département veillent à l'application du Schéma Départemental des Gens du Voyage (2012-2018) qu'ils ont co-rédigé. L'Etat octroie à Cap Calaisis une aide pour le fonctionnement des aires d'accueil de court/moyen séjour et de long séjour.

Evaluation et amélioration continue :

Les aires aménagées de court/moyen séjour et de long séjour ont connu des taux de stationnement mensuels très satisfaisants de 86 % et des taux de recouvrement des redevances de l'ordre de 100 %.

L'aire de grand passage a accueilli en moyenne 33 caravanes (simples et double-essieux) par jour, sur les mois de juin-juillet-août. Les systèmes de distribution d'électricité et d'eau ont bien fonctionné. Le positionnement de la benne de déchets hors de l'aire a été très apprécié des familles. Les 3 rotations automatiques hebdomadaires ont été concluantes.

Une évaluation qualitative permet d'améliorer la qualité du service rendu, en améliorant certains équipements et en créant éventuellement de nouveaux.

LE PROJET DE RESERVE NATURELLE DU COLOMBIER VIRVAL



Plan d'eau du Colombier Virval

Dès sa création en 2001, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de protection et d'aménagement d'espaces naturels et périurbains, la Communauté d'Agglomération du Calaisis a souhaité poursuivre les démarches initiées par la Ville de Calais dans l'optique de valoriser le site du Colombier Virval, à la fois ancienne friche industrielle, site naturel et agricole d'une superficie d'environ 110 ha qui occupe une position stratégique à l'entrée de la ville de Calais, en bordure de deux axes autoroutiers majeurs.

Contribution de la Réserve Naturelle du Colombier Virval aux cinq finalités du développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :**

La préservation d'espaces naturels contribue à éviter le relargage du carbone (constituant du CO₂, gaz à effet de serre) stocké par la végétation, qui se produit lorsque les sols sont artificialisés. De plus la constitution d'une trame verte contribue à la résilience des territoires face aux changements climatiques (régulations hydroclimatiques face aux conditions extrêmes telles que canicules, inondations, sécheresses...).

Les espaces naturels contribuent également à améliorer la qualité de l'air en filtrant certains polluants.

- **La préservation de la biodiversité :**

C'est la cible majeure du projet.

Le site du Colombier-Virval, par la diversité des milieux qu'il concentre et sa superficie importante, doit participer à la construction d'une trame verte d'agglomération en lien avec les autres sites remarquables et projets existants (Grand Site National des Deux Caps, la base de loisirs Tom Souville, les Terres Saint Roch, etc....).

- **La cohésion sociale :**

Ce projet s'inscrit dans une volonté au-delà de la restauration, de la protection et la mise en valeur des milieux articulés autour de l'eau et des zones humides, de favoriser également le lien entre le milieu urbain et le monde rural. En effet, sur un même lieu peuvent cohabiter de manière consensuelle les différents partenaires et usagers des milieux naturels dans une approche volontairement pédagogique notamment par la mise en place de lieux d'information, d'interprétation et de médiation sur les enjeux patrimoniaux associés à l'eau.

- **L'épanouissement de tous les êtres humains :**

Les personnes ont besoin pour leur équilibre physique et psychique de pouvoir accéder à des espaces naturels de proximité. Le Colombier Virval peut remplir cette fonction.

- **Des modes de production et de consommation responsables :**

La préservation de la réserve naturelle du Colombier Virval est une illustration d'un mode d'aménagement

Description et bilan de l'action :

La maîtrise foncière du site a été engagée par la Ville de Calais dès le début des années 2000 puis reprise par Cap Calaisis qui a sollicité l'EPF (Etablissement Public Foncier) en 2002 pour procéder à la requalification du site d'une ancienne centrale à béton occupée en partie par un «Cash & Carry». Ceci s'est traduit par la réalisation d'une butte acoustique paysagère, la requalification et le retraitement des berges des plans d'eau pour la sécurisation du public, la sauvegarde des milieux remarquables, la renaturation globale du site (y compris les mesures compensatoires pour permettre la réalisation de la ZAC du Virval) et la réalisation d'aménagements légers pour l'accueil du public. L'EPF a réalisé début 2006 la démolition des bâtiments de la friche industrielle. Ces premiers travaux d'un montant de 340 000 € TTC environ, ont été subventionnés à hauteur de 100% au titre du Contrat de Projet Etat-Région.

Une deuxième phase a été engagée en 2007, avec la signature d'une nouvelle convention de portage avec l'EPF pour un montant d'opération de 950 000 € TTC dont moins de 300 000 € TTC sont restés à charge de Cap Calaisis déduction faite des subventions obtenues au titre du FEDER. Les services de l'Etat ont donné leur accord pour des travaux d'aménagement du site, en lien avec l'engagement de Cap Calaisis d'une démarche de classement du site en Réserve Naturelle Régionale. Les travaux se sont déroulés en 2010 – 2011 pour permettre l'accessibilité du public au site, sécuriser les berges, créer des cheminements et une aire d'accueil et de stationnement. Des plantations ont été réalisées sur la butte de protection en bordure de l'A16. Le secteur humide et aquatique a été renaturé ; des protections ont été mises en place pour sanctuariser cette partie du parc.

Le projet initial de l'ensemble du site a été réorienté depuis sa genèse pour lui offrir une dimension plus environnementale en favorisant la préservation des espèces et la récréation d'habitats. En terme de fonctions d'aménité, seule l'activité pêche était préexistante sur le site. Celle-ci a été maintenue mais encadrée (zones interdites au public pour protéger les milieux remarquables).

Le portage réalisé par l'EPF est arrivé à terme en fin 2013, et le foncier a été rétrocédé à Cap Calaisis pour un montant total de 1 270 329.22 € TTC. La maîtrise foncière peut être poursuivie au gré des cessions amiables dans le cadre de l'emplacement réservé mis en place au PLU de Calais.

La démarche de classement en Réserve Naturelle Régionale a été actée par délibération de Cap Calaisis du 17/12/2009. Une première expertise scientifique réalisée au cours de l'été 2010 par le Conservatoire des Sites a confirmé l'intérêt écologique du site au regard des espèces et milieux. Une délibération sollicitant la saisine du Conseil Régional pour le classement RNR a été ainsi prise lors du Conseil Communautaire du 21/10/2010. Le périmètre de Réserve étudié est le plus large possible au regard des richesses écologiques préexistantes ou recrées. Une zone d'intérêt écologique majeur de 13 ha sera totalement interdite au public en compensation de l'aménagement du parc d'activités du Virval.

Ce classement permettrait d'assurer la conservation du patrimoine naturel, sa valorisation pédagogique, d'optimiser et de mutualiser les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis au futur plan de gestion.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) a rédigé un premier dossier scientifique au printemps 2011, en vue d'un dépôt de demande de classement officiel, mais suite aux travaux de requalification sur les milieux existants, le CEN a dû actualiser ce dossier en 2014.

Une convention d'une durée de 3 ans a formalisé en 2014 le partenariat entre Cap Calaisis et le CEN, pour actualiser le dossier scientifique de demande de classement, élaborer un schéma simplifié d'accueil puis élaborer le futur plan de gestion. Les coûts sont répartis à charge égale entre Cap Calaisis et le CEN.

Le montant total pour Cap Calaisis s'élève à 23 250 euros.

Le dossier Scientifique et le Schéma simplifié d'accueil ont été remis début 2015. Le plan de gestion reste à élaborer avec la constitution d'un comité de gestion. Le délai d'instruction de la demande de classement serait de 12 à 18 mois à compter du dépôt et pourra être mis à profit pour définir le projet pédagogique.

Au terme de la démarche le Conservatoire pourrait être désigné gestionnaire de la future réserve sur décision du Conseil Régional. Il aura un rôle d'animateur pour la définition de la future gestion du site (scientifique, technique, pédagogique, aménités, etc...).

Suite au changement de présidence de Cap Calaisis mi-2015, la nouvelle gouvernance réfléchit à la possibilité de céder également le foncier de ce site au CEN pour qu'il en assure la protection. L'estimation des Domaines s'élève à 560 000 € y compris une parcelle supportant une maison d'habitation, alors que les coûts d'acquisition, de portage, de démolition de friche et de restauration d'espace naturel ont représenté un coût total de 2 667 838,69 € pour Cap Calaisis.

Pilotage de l'action :

Dans le cadre des études préalables à la définition du devenir du site du Colombier Virval et de la résorption de la friche industrielle, d'abord pilotées complètement par la Communauté d'Agglomération du Calaisis puis en lien avec l'EPF pour la partie opérationnelle, un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place dès 2002, réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, Commune) et locaux (Wateringues, etc...) ainsi que les représentants de la société civile (pêcheurs du Calaisis, association de quartier, etc...).

Cette approche a été reprise mais ciblée dans le cadre de la mise en place de la démarche de classement en Réserve Naturelle Régionale (CEN, DREAL, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Conseil Régional, Section de Wateringues, Lycée Horticole, Agence de l'Eau, Conservatoire des Sites, Ville de Calais, Pêcheurs du Calaisis, Agriculteurs, CPIE Flandre Maritime, etc...).

Evaluation et amélioration continue :

La mise en place de la démarche de classement en Réserve Naturelle Régionale repose sur la définition d'un plan de gestion du site et la mise en place d'un comité de gestion qui s'appuiera sur un conseil scientifique. La démarche d'évaluation sera pleinement intégrée au dispositif.

Ceci permettra d'évaluer l'efficacité des actions de gestion et de les ajuster au besoin.

ECOPASTORALISME A LA BASE TOM SOUVILLE

Depuis 2013, l'entretien de certaines parties des espaces naturels ceinturant la base de voile et de loisirs Tom Souville est effectué par pâturage par des moutons.

Contribution de la mise en place de l'éco-pastoralisme sur la base Tom Souville aux cinq finalités du développement durable :

La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Cette finalité n'est pas la cible principale de l'action. Cependant cette opération favorise la biodiversité qui est un facteur de résilience des territoires face aux changements climatiques. De plus la gestion par pacage des espaces naturels évite l'emploi tant d'intrants que l'utilisation des matériels à moteur pour l'entretien ce qui réduit les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

La préservation de la biodiversité :

C'est la cible majeure du projet. Le site de la Base Tom Souville, par la diversité des milieux qu'il concentre et sa superficie importante, doit participer à la constitution d'une trame verte d'agglomération en lien avec les autres sites remarquables et projets existants (Grand Site National des Deux Caps, les Terres Saint Roch, Colombier Virval, etc....) et établir un lien fort avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Le pacage des secteurs « protégés » du site permet d'entretenir la dynamique végétale en laissant le milieu ouvert et luttant contre l'embroussaillage progressif. Elle s'insère dans un programme de préservation des races anciennes et de la diversité du patrimoine génétique agricole. En effet ces moutons de race solognote disposent d'aptitudes particulières en milieux humides.

La cohésion sociale et L'épanouissement de tous les êtres humains :

Ces finalités ne sont pas la cible principale de l'action. Cependant, cette opération s'adresse à tous, elle a un rôle de pédagogie à l'environnement primordiale tant pour les scolaires que le grand public. De plus, les individus ont besoin pour leur équilibre physique et psychique de pouvoir accéder à des espaces naturels de proximité. La Base Tom Souville peut remplir cette fonction et la mise en place de l'éco-pastoralisme par l'animation qu'elle crée est un outil au service de la qualité de l'accueil du public sur le site. La démarche de SAEE est par ailleurs créatrice d'emploi (animation du concept, suivi entretien des animaux).

Des modes de production et de consommation responsables :

La prise en compte des interactions entre la préservation des richesses environnementales du site et les activités humaines notamment agricoles est une illustration d'un mode d'aménagement et de gestion responsable. L'activité d'éco-pastoralisme vise à mettre en avant également la richesse et les ressources naturelles du site et donc les enjeux de préservation.

Description et bilan de l'action :

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements structurants culturels et sportifs, la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis a aménagé sur le plan d'eau des Salines, la base voile et de loisirs Tom Souville qui a été mise en service en 2009. Le site présentant une biodiversité remarquable ainsi que des espaces préexistants d'une grande valeur écologique et paysagère, a fait l'objet de mesures de conservation importantes tant dans la conception du bâtiment et de ses aménagements extérieurs, durant la phase de travaux mais aussi désormais dans sa gestion au quotidien.

Un plan de gestion a été défini s'appuyant sur la gestion différenciée des espaces «verts» et de nature présents sur le site. S'appuyant sur l'inventaire floristique et faunistique du site, les secteurs les plus sensibles ou présentant

les plus grandes richesses écologiques avaient été identifiés dans le cadre de l'étude d'impact réglementaire associée à la faisabilité du projet et l'obtention des autorisations d'aménagement. Les services de la DREAL avaient alors imposé leur identification physique et l'isolement des perturbations de ces secteurs pour protéger la flore remarquable (Ophrys abeille notamment).

Afin de préserver les dynamiques floristiques existantes menacées par les phénomènes d'embroussaillage, la société spécialisée en espaces verts SAEE, dépositaire du concept Ecterra s'appuyant sur l'éco-pastoralisme s'est rapprochée de Cap Calaisis pour identifier des terrains à gérer susceptibles d'accueillir dans des conditions de sécurité suffisantes des moutons pour effectuer des tâches de gestion des milieux. Le site de la Base Tom Souville répondait à cette attente, les moutons y étant une solution adaptée et le terrain disposant des conditions d'accueil tant pour les moutons que ponctuellement leur gestionnaire.

L'activité d'éco-pastoralisme a été mise en place au cours de l'été 2013.

Diverses actions de communication et animations pédagogiques envers les scolaires et le grand public ont accompagné la mesure.

Il y a eu malheureusement à déplorer le vol d'un agneau et une agression à l'arme blanche d'un mouton durant la nuit.

Un suivi floristique a été réalisé en 2014 pour s'assurer de l'impact de l'activité sur les différents enclos de pacage. L'activité a été reconduite en 2015.

Pilotage de l'action :

A l'initiative de la SAEE, relayée par les différents acteurs locaux du monde socio-économique et des collectivités, la démarche s'est mise en place au sein de différents sites du territoire.

Pour Cap Calaisis, un travail d'identification de sites adaptés a été réalisé en partenariat avec les services.

Très rapidement la base Tom Souville est apparue comme le seul site communautaire permettant sans investissement particulier la mise en œuvre rapide de l'activité.

Le concept a été présenté aux membres de la commission environnement et sa mise en œuvre soumise à validation du Président.

Deux réunions préparatoires ont permis la mise en place du dispositif et la définition des outils de communication.

Evaluation et amélioration continue :

Un suivi floristique a été réalisé en 2014 pour s'assurer de l'impact de l'activité sur les différents enclos de pacage. Les résultats obtenus permettent d'adapter le mode de pacage sur le site.

OPERATION PLANTONS LE DECOR



Plantation de haie

Initiée dans les Parcs naturels régionaux du Nord - Pas-de-Calais, il y a plus de vingt ans, l'opération Plantons le décor© a pour objectifs de lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels et de la biodiversité en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine.

Cette opération vise à proposer à chacun (particuliers, entreprises, associations, communes) de réaliser des commandes groupées de plants de végétaux adaptés au sol et au climat de la région.

Contribution de l'opération « Plantons le Décor » aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Cette opération favorise la biodiversité, facteur de résilience des territoires face aux changements climatiques.

- La préservation de la biodiversité :

C'est la cible principale de l'opération « Plantons le décor » qui promeut les essences locales adaptées aux écosystèmes plutôt que des végétaux exotiques ou d'ornement de moindre intérêt écologique notamment pour la faune.

- La cohésion sociale et l'épanouissement de tous les êtres humains :

Cette opération s'adresse à tous et sert de support pour mener des animations pédagogiques.

- Des modes de production et de consommation responsables :

« Plantons le décor » participe à la promotion de la production et de la consommation responsable de végétaux et semences locales.

Description et bilan de l'action :

Depuis plusieurs années, les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) coordonnent, avec le Centre Régional de Ressources Génétiques et les collectivités territoriales volontaires, l'opération Plantons le Décor avec la volonté que l'ensemble de la région soit couverte.

Sur le Pays du Calaisis, cette opération a progressivement été étendue à l'ensemble du territoire afin de remplir l'objectif « Promouvoir l'emploi d'espèces végétales d'intérêt patrimonial » de la Trame Verte et Bleue.

En 2012, une convention triennale commune a été signée entre Cap Calaisis, la CCSOC et ENRx.

Ainsi, Cap Calaisis a participé au dispositif à compter de la campagne 2012/2013.

Une brochure d'information commune est éditée pour les territoires de Cap Calaisis, de la CCSOC ainsi que de la CCRA déjà engagée dans la démarche. Elle est accessible sur le site internet [plantons le décor](#). Des brochures papier sont de plus distribuées chaque début d'automne auprès des communes et des équipements publics du territoire.

Une réunion publique d'information sur le choix des essences a été proposée à la population, à l'hôtel communautaire le 07 octobre 2015. La Voix du Nord et Nord Littoral étaient présents et ont publié des articles sur l'opération.

Chaque collectivité du Pays du Calaisis a défini un lieu et une date de livraison des végétaux pour les habitants. Ainsi sur le Pays du Calaisis, les habitants disposent de 3 dates et 3 sites potentiels pour récupérer leurs végétaux. Pour Cap Calaisis, il s'agissait de la Ferme des Aigrettes à Marck où la distribution s'est faite le samedi 28 novembre 2015 matin, dans le cadre du festival de l'Arbre. Il n'y a pas eu d'animations sur place, les animations associées au festival ayant été regroupées cette année au parc Saint Pierre à Calais, mobilisant les équipes du lycée agricole de Coulogne et de la ferme des Aigrettes. En 2014 des animations avaient pu être organisées sur place (conseils sur la plantation, la taille des végétaux, et démonstration d'élagage par le lycée agricole de Coulogne ; Démonstration de lombricompostage par un maître composteur).

Comme en 2014, le catalogue 2015 proposait des arbres et arbustes, fruitiers, graines potagères et bulbes. On note une certaine stabilité d'année en année du nombre de commandes et du montant total commandé. En 2015 il y a eu 35 commandes pour un total d'environ 900 €.

Pilotage de l'action :

ENRx, détenteur de la marque « *Plantons le décor®* » est l'animateur et coordinateur régional de cette opération. Il développe et met à la disposition du public un service en ligne d'aide à la conception des projets de plantations et de précommande de plants : www.plantonsledecor.fr. Il propose aux collectivités partenaires, un outil de gestion des commandes via internet, une assistance technique relative à l'opération et à ses déclinaisons dans les territoires.

La conduite de l'opération, le financement et la distribution des brochures, la communication auprès des habitants et des acteurs du territoire, la gestion des commandes, l'organisation de la journée de distribution des végétaux, les éventuelles animations (initiation à la taille de végétaux, etc.), sont sous la responsabilité opérationnelle de Cap Calaisis en lien avec ENRx.

Un Comité de pilotage régional est constitué pour assurer la bonne coordination de l'opération. Chaque collectivité partenaire désigne nominativement un représentant (élu ou technicien) qui participe aux travaux de ce comité, une à deux fois par an. Les différents fournisseurs y sont également présents.

ENRx propose chaque année au comité de pilotage, pour validation avant publication des appels à partenariats auprès des pépiniéristes, une liste d'essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques de la région Nord – Pas-de-Calais et des listes de variétés fruitières les mieux adaptées au contexte local.

L'action est destinée tant à la population (il s'agit de la cible privilégiée) qu'à l'ensemble des acteurs du territoire propriétaires fonciers et aménageurs (communes, entreprises, associations, bailleurs, promoteurs,....etc). Les gros commanditaires peuvent faire l'objet de conditions spécifiques de livraison (hors cadre de la journée d'enlèvement des végétaux prévue sur un site communautaire).

La population est informée par les brochures à disposition dans les lieux publics et par les médias, de l'opération, des modalités de commandes des végétaux ainsi que des conditions d'enlèvement.

Evaluation et amélioration continue :

Véritable outil d'information, de sensibilisation, et de mobilisation des citoyens pour la préservation de la biodiversité et des paysages, « Plantons le décor » rejoint les préoccupations de collectivités locales soucieuses de développer des projets durables en matière de paysage et de cadre de vie.

Avec l'appui de la Région Nord – Pas-de-Calais, la démarche s'inscrit en cohérence avec le schéma d'orientation régional « Trame verte-Trame bleue » et le « Plan forêt régional ».

Les collectivités fournissent chaque année à ENRx un bilan détaillé de l'opération (mode de diffusion, articles de presse...) et mettent à sa disposition si besoin l'ensemble des données relatives aux participants et aux plants commandés.

ENRx établit annuellement un bilan général de l'opération qu'il présente au comité de pilotage.

Chaque année les actions engagées dans le cadre de la convention font l'objet d'une évaluation tant de portée générale sur le dispositif par ENRx mais aussi sur la base du bilan dressé par la collectivité au regard des résultats chiffrés obtenus.

En parallèle à cette opération, le projet ESDOCO (espèces d'origine contrôlée) Nord – Pas de Calais animé par ENRx vise depuis 2013 l'émergence d'une filière de production d'arbres et d'arbustes indigènes à notre région. Le but est de conserver le potentiel génétique végétal régional et répondre aux commandes passées dans le cadre de « Plantons le décor ». L'action-phare du projet pour 2015 a été l'implantation de vergers à graines sur terrains publics dans les deux secteurs d'étude (Flandres et Boulonnais) pour pérenniser et développer la filière.

VALORISATION DES BERGES ET CANAUX



Quai de l'Escaut
Création d'une rampe piétonne (P.M.R.)



Mise en lumière des ouvrages d'art et
des quais



Pont Georges V , glissière 3 lisses

L'aménagement des berges et canaux s'inscrit dans une démarche globale de développement durable du territoire.

Suite à des études en 2008 – 2009, des travaux ont eu lieu pour valoriser les berges en centre ville de Calais.

Contribution de la valorisation des berges et canaux aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

L'utilisation de matériaux locaux (carrière de Marquise) a été privilégiée.

- La préservation de la biodiversité :

La végétation spontanée existante a été mise en valeur par des soins appropriés et les plantations paysagères comprennent des essences locales.

Les berges ont été reprofilées et les zones érodées stabilisées, avec création de zones humides en pied de berge sur certains secteurs.

- La cohésion sociale :

Des heures d'insertion ont été réservées dans les marchés publics de travaux.

À travers l'aménagement des berges du canal de Calais, comme projet pilote, Cap Calais souhaite renouer avec l'idée que l'eau a non seulement une fonction d'assainissement et d'alimentation, mais également d'agrément durable du milieu urbain et une fonction sociale, voire de support à des nouvelles politiques touristiques et de mobilité.

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

Ce projet permet de valoriser les ressources naturelles à travers des fonctions urbaines améliorant le cadre de vie et le vivre ensemble, et de constituer une image de marque attractive autour de l'eau en requalifiant les berges et les ouvrages d'art créant un lieu de détente dans un milieu urbain durable.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Il y a une volonté d'une meilleure intégration de l'environnement, des paysages et des déplacements doux dans l'ensemble des phases de l'aménagement et de la valorisation du site.

Description et bilan de l'action :

Une étude d'opportunité confiée au cabinet JED en 2008 a démontré l'intérêt de créer des sites majeurs de pratiques et d'usage sur les canaux et de valorisation de ces espaces. 4 secteurs de l'agglomération ont été étudiés : le secteur de Coulogne, le secteur de Calais Est, le secteur de Calais Ouest, Le secteur de Calais centre.

Depuis 2009, avec le projet de création d'une navette fluviale navigant sur le canal de Calais, la Communauté d'Agglomération en étroite partenariat avec l'autorité organisatrice des transports urbains (S.I.T.A.C.) et avec la Ville de Calais s'est questionnée quant à la reconversion des berges, leur mise en valeur et leur dynamisation. Dans une cohérence d'ensemble, ces 3 acteurs publics cherchent à retisser des liens, à retrouver une fonction urbaine à ces emprises longtemps marginalisées qui apparaissent aujourd'hui comme des atouts d'importance dans le redéveloppement des villes : «Rendre les berges accessibles», «les intégrer dans l'organisation urbaine», «remettre l'eau au cœur de la ville», autant de formules employées par les acteurs de la vie urbaine pour la mise en place de projets ambitieux de reconquête du bord d'eau.

Cette réflexion communautaire a très vite rejoint la réflexion globale portée par le Pays du Calaisis sur la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique des canaux.

Des travaux ont été menés en 2013 et 2014 : réhabilitation des berges, mise en lumière, pose de garde corps. L'ensemble des accès à la navette ont été sécurisés et rendus accessibles à l'ensemble de la population (normes PMR). Les aménagements menés ont permis une redécouverte de secteurs jusqu'alors délaissés, les usages de ces lieux commencent à être redécouverts.

Pilotage de l'action :

L'action a été pilotée par la Direction des services techniques de Cap Calaisis, avec des partenaires : les villes de Calais et Coulogne, la Région, V.N.F., le Conseil Général.

Le projet s'articule avec d'autres outils nationaux, régionaux ou locaux :

- *S.R.C.E. (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) – T.V.B. (Trame Verte et Bleue)*

Cette opération contribue aux enjeux suivants :

- Diversité biologique : favoriser la renaturation en ville
- Préservation de la qualité du réseau de cours d'eau (plan de gestion sur le linéaire réhabilité)
- Réduction de l'artificialisation du réseau hydraulique
- Tourisme durable

- *programme de gestion environnementale des canaux, adopté par le SYMPAC :*

Dans le but de poursuivre les objectifs d'atteinte du bon potentiel écologique décliné dans le SDAGE et le SAGE du Delta de l'Aa, le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis (SYMPAC) a procédé à l'élaboration du plan de gestion écologique pluriannuel sur les canaux d'Ardres, Audruicq, Calais et Guînes. L'approche environnementale de ce projet, auquel le Conseil Général est associé, nécessite une complémentarité de tous les acteurs.

- *stratégie intercommunale « projet de territoire » :*

Ceci se rattache à l'objectif 1 du projet de territoire : Le développement durable au cœur des politiques de l'agglomération.

Evaluation et amélioration continue :

L'évaluation se base sur la réalisation des objectifs fixés dans le cahier des charges, et le planning de suivi de l'action.

Il s'agira d'assurer une continuité biologique et écologique par une restauration des délaissés au bord des canaux afin de privilégier les canaux comme continuum écologique, et non comme infrastructure de rupture. Les espaces seront requalifiés et maintenus grâce à un plan de gestion écologique pour garantir une trame verte de qualité en milieu urbain.

En 2015 les perrés maçonnés ont été nettoyés à haute pression puis rejointoyés, du pont Freycinet (piscine Ranson) jusqu'au pont Saint Pierre (ancien hôpital).

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



La station d'épuration Toul

Contribution de l'assainissement des eaux usées aux cinq finalités du développement durable ; Description et bilan de l'action :

Cap Calaisis assure la compétence assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Parmi l'ensemble des ouvrages permettant de contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, on peut citer les trois stations d'épuration :

- La station d'épuration Jacques Monod d'une capacité de 120 000 Equivalent Habitants, avec un rejet dans le canal de Marck,
- La station d'épuration rue de Toul d'une capacité de 47 500 Equivalent Habitants avec un rejet dans la Rivière Neuve,
- La station d'épuration de Sangatte d'une capacité de 2 000 Equivalent Habitants avec un rejet dans le watergang de Sangatte.

En plus des installations existantes, Cap Calaisis a mis en place un programme important d'extension du réseau de collecte. On peut citer notamment l'assainissement des Hemmes de Marck, et de Préville-Trougai à Coulogne. Ces travaux ont permis de limiter les rejets sans traitement au milieu naturel.

L'impact des trois installations de traitement sur le milieu naturel est encadré par des normes de rejet fixées par des arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés définissent les concentrations maximales que doivent respecter les eaux après traitement.

L'ensemble des traitements mis en place est générateur de boues d'épuration, qui étant conformes à la réglementation sur l'épandage sont valorisées en agriculture. La valorisation est encadrée par un arrêté préfectoral d'épandage des boues signé en mars 2006.

En 2015, le nombre de bâtiments non raccordables est de 260 sur l'ensemble du territoire, ce qui représente 800 habitants environ. Ces habitations sont suivies par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Cap Calaisis et sont situées en Zone d'Assainissement Non Collectif dans le « Zonage d'Assainissement » de la Communauté d'Agglomération, annexé au Plan Local d'Urbanisme de chaque commune. Depuis 2005, ce service a opéré plus de 600 contrôles (diagnostics de bon fonctionnement) et conseille les propriétaires dans le cadre de la mise aux normes de leur installation. Il assure également la vérification de la conception et de l'exécution des

nouvelles installations. En 2015, le service d'assainissement non collectif a été en charge de 5 contrôles à l'occasion des ventes immobilières, de 3 dossiers de permis de construire ainsi que de 2 dossiers de travaux de réhabilitation.

Pilotage de l'action :

Cap Calaisis exerce la compétence assainissement en régie. Ainsi, les missions sont de trois ordres :

- Le service régie qui assure l'exploitation et l'entretien des installations (stations d'épuration, réseaux d'assainissement et postes de pompage),
- Le bureau d'études qui pilote la réhabilitation des ouvrages existants, et les travaux neufs d'extension des réseaux de collecte, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui participe généralement au financement des travaux,
- le service public d'assainissement non collectif.

Pour l'exercice de sa compétence assainissement, Cap Calaisis est en relation avec les acteurs institutionnels suivants :

- Les services de Police des Eaux
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie (subventions et primes au bon fonctionnement)
- Le SATEGE (Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages) qui suit la bonne gestion des épandages de boues
- Les industriels locaux dans le cadre du suivi de leurs rejets au réseau public d'assainissement.

Evaluation et amélioration continue :

Afin de vérifier le bon fonctionnement de nos installations, nous réalisons un certain nombre d'analyses au cours de l'année. L'ensemble des résultats est transmis au service de police des eaux (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais) qui tous les ans statue sur la conformité des installations.

En 2014, l'ensemble des installations a été déclaré conforme par le service de police des eaux au niveau européen et au niveau national.

Le fonctionnement du service fait de plus l'objet d'un rapport d'activité annuel (Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement) présenté au Conseil Communautaire avant la fin juin de l'année N+1. Ce rapport doit présenter des indicateurs techniques, financiers, patrimoniaux, etc...

L'analyse de ces différents indicateurs permet d'évaluer l'évolution d'une année sur l'autre.

Afin d'optimiser la gestion et la maintenance de l'ensemble des installations, Cap Calaisis est dotée d'un logiciel de maintenance assistée par ordinateur.

Par ailleurs, Cap Calaisis s'attache à améliorer la fiabilité de ses installations tout en optimisant ses consommations énergétiques. Les travaux suivants sont prévus en 2016-2017 :

- Refonte de la désinfection de la station d'épuration Monod
- Réhabilitation de la station d'épuration de Sangatte
- Remplacement des équipements et optimisation du fonctionnement de la recirculation externe de la station d'épuration Toul

L'auto surveillance des réseaux, mise en place en 2013, permet de mieux appréhender le fonctionnement des réseaux d'assainissement et de limiter les rejets d'eaux usées non-traitées au milieu naturel.

Afin d'améliorer les performances du système d'assainissement, des opérations de travaux ont été conduites par le Bureau d'études de Cap Calaisis. En 2015 :

- Création d'un réseau d'eaux pluviales, rue Pierre Puis à Calais
- Renforcement du réseau d'eaux usées Esplanade J.Vendroux à Calais entre la Place des Fusillés et la rue Félix Cadras
- Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales à l'entrée de la STEP de Sangatte
- Travaux de raccordement au réseau d'assainissement des bâtiments de Cap Calaisis implantés sur la ZI des dunes
- Achèvement des travaux de renforcement du réseau d'eaux usées entamés fin 2014 rue des Cyprès à Marck et avenue du Maréchal de Tassigny à Calais
- Travaux d'amélioration du réseau eaux pluviales place de la république à Coulogne
- Réalisation de 260 interventions pour la reprise d'anomalies diverses sur le réseau d'assainissement de l'agglomération (casses, ouvrages descellés...)
- Création de 55 branchements d'assainissement afin de permettre le raccordement de nouveaux usagers
- Réalisation de 70 interventions d'inspections vidéo pour la vérification de l'état du réseau
- Réalisation de 8 interventions de réhabilitation des réseaux par l'intérieur (techniques sans tranchée)

Le service Raccordement de Cap Calaisis a effectué 926 contrôles dans le cadre des ventes immobilières ainsi que 158 contrôles dans le cadre des permis de construire et des déclarations préalables. 33 diagnostics ont également été menés à la suite de demandes spontanées des usagers.

Les différents travaux d'extension du réseau ont permis de rendre raccordables la plupart des immeubles du territoire ; Cap Calaisis est le partenaire de l'Agence de l'Eau pour instruire les dossiers de financement pour les travaux de raccordement des particuliers (17 raccordements environ suivis par le service en 2015).

Il convient également de rappeler que Cap Calaisis, dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement, organise régulièrement avec ses moyens internes, des visites de ses installations de traitement des eaux usées de la rue Jacques Monod tant pour le public scolaire de l'enseignement primaire et secondaire que pour les habitants.

La découverte des processus d'assainissement de l'eau permet également de diffuser la conscience de la nécessité d'éviter de polluer.

Actions en vue d'économies d'énergie et de préservation des ressources dans le cadre du process des stations d'épuration



Travaux d'optimisation énergétique : les turbos (production d'air) et le clarificateur (eau traitée) de la station d'épuration Jacques Monod

Contribution des actions dans le cadre du process des stations d'épuration aux cinq finalités du développement durable :

Parmi les actions participant à une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, et permettant de contribuer à la préservation des ressources on peut citer :

- L'optimisation énergétique de la production d'air des stations d'épuration Monod et Toul,
- L'optimisation de la filtration des eaux usées traitées afin de la substituer à l'eau potable dans diverses utilisations,
- La mise en place d'une pompe à chaleur afin de chauffer les locaux du service assainissement avec récupération d'énergie sur les eaux usées traitées.

Description et bilan de l'action :

Ces actions visent à réaliser des économies d'énergie et à préserver la ressource en eau en limitant la consommation d'eau potable.

L'optimisation de la filtration permet d'ores et déjà de réutiliser les eaux usées traitées et de les substituer à l'eau potable pour le lavage des centrifugeuses, le lavage des aires de dépotage, le traitement des matières de curage et la fourniture d'eau pour le fonctionnement du centre de valorisation organique du SEVADEC.

Les nouveaux locaux sociaux du service assainissement ont été investis en septembre 2014 : ils sont chauffés par une pompe à chaleur récupérant l'énergie des eaux usées traitées sur la station d'épuration Monod. Le service assainissement « se chauffe à l'eau épurée » !

Pilotage de l'action :

Pour la réalisation des travaux neufs (mise en place de la pompe à chaleur dans le cadre de la refonte des locaux sociaux) le pilotage a été réalisé par le service bâtiment de Cap Calaisis.

L'optimisation de la filtration des eaux usées traitées a été pilotée par le service assainissement.

Enfin les travaux d'optimisation énergétique sont pilotés par le service assainissement, assisté par la société Degrémont Services.

Evaluation et amélioration continue :

Les consommations d'eau font l'objet d'un suivi annuel (consommations d'eau potable, fourniture d'eaux usées traitées pour le centre de valorisation organique du SEVADEC).

Les consommations électriques font également l'objet d'un suivi (via le service DIALEGE) et permettent de distinguer les consommations électriques de chaque station d'épuration ainsi que des ouvrages du réseau d'assainissement.

Lorsque les travaux d'optimisation énergétique seront achevés les économies d'énergie réalisées pourront être évaluées au travers d'un bilan énergétique (évaluation possible à partir du 1^{er} semestre 2017).

Sur les stations d'épuration, la distinction des consommations électriques par secteurs (prétraitement, déshydratation...) pourrait permettre d'analyser plus finement les consommations électriques, ainsi qu'estimer les économies réalisées ou réalisables.

Les animations sportives à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)



La prise en compte de l'accessibilité aux équipements et aux pratiques sportives, pour les personnes vulnérables ou personnes à mobilité réduite (PMR) est aujourd'hui un enjeu prioritaire, par ailleurs législativement cadré. La notion de PMR dépasse très largement la notion du handicap, et englobe toute situation entraînant une déficience (ex : personnes âgées, femmes enceintes, déficients visuels...).

Contribution des animations sportives à destination des PMR aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Cette finalité n'est pas la cible de ces animations. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La préservation de la biodiversité :

La mise en place d'activités sportives de pleine nature favorise le développement d'une connaissance du milieu naturel.

- La cohésion sociale :

Les actions visant à rendre accessibles à tous les activités sportives sont un moyen d'accroître le lien social et de réduire les inégalités face à l'accès aux loisirs.

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

La pratique d'un sport est un facteur significatif d'épanouissement des personnes, c'est pourquoi il importe de la rendre possible pour tous.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Les actions sont menées dans une approche écologique de la pratique sportive.

Description et bilan de l'action :

Dès la conception des nouveaux équipements, Cap Calaisis inscrit la volonté d'installer les dispositifs nécessaires à une meilleure accessibilité. Les équipements déjà bâtis sont quant à eux dotés progressivement des appareils nécessaires.

Ces deux objectifs s'illustrent notamment par l'acquisition de lève-personnes à la piscine – patinoire Icéo et à la base de loisirs Tom Souville, de traîneaux spécifiques à la patinoire Icéo, de chars bi-place à la base de chars à voile, et du soutien financier à l'acquisition par l'YCC, club de voile résident à la base Tom Souville, d'une flotte spécifique à la pratique de la voile adaptée.

Enfin, l'action de la collectivité s'illustre également dans l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap, dans leur pratique, au sein des équipements sportifs.

En 2013 :

- L'Agglomération a procédé à l'acquisition d'une flotte de chars à voile « bi place », chars destinés à la pratique « handisport » ;
- Début juillet, la base de chars à voile a accueilli gracieusement 120 participants « handicapés » dans le cadre de la journée régionale du sport adapté ;
- Début septembre, les premières rencontres institutionnelles ont été mises en place (comité régional handisport, Conseil Général du Pas-de-Calais).

En 2014 :

- Le recrutement d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives à dominante « handisport » chargé en outre de faciliter l'accès et d'accompagner les publics dans les équipements communautaires ;
- L'accompagnement du championnat de France de Boccia (sport de boule apparenté à la pétanque, pratiqué en handisport) organisé à Calais ;
- Une régates internationale « voile adaptée » en lien avec le Yacht Club du Calaisis (YCC), club résident de la base Tom Souville.

En 2015 :

- Candidature de la base Tom Souville au label « tourisme et handicap »
- Diagnostic d'amélioration de l'accessibilité de la base de char à voile
- Accompagnement et enseignement de la natation, du patin à glace, voile et char à voile pour les élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire (inclusion).
- Mise en place du dispositif : « parcours d'accompagnement individualisé vers les pratiques sportives (PAIPS)
- Sessions de découverte (BMX, patin à glace, tir) avec l'AFAPEI, l'association « aller plus haut », l'étoile omnisport du Calaisis.
- Présence dans de nombreux forums (Pass'sports, portes ouvertes, forum Handi valides).
- Organisation d'un colloque sur le handicap avec les étudiants de l'université du Littoral.
- Conventonnement avec l'association AFAPEI

Pilotage de l'action :

Le pilotage de l'ensemble du dispositif est assuré par Cap Calaisis. Les équipements et matériels spécifiques sont mis gracieusement à disposition des utilisateurs.

Les personnels des équipements sont sensibilisés aux dispositifs adaptés.

La population utilise l'ensemble des structures équipées.

En 2015, Cap Calaisis a mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmée sur ses équipements : l'Ad'AP permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les équipements demeure. Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous l'équipement. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Evaluation et amélioration continue :

Cette politique de conception, d'acquisition et d'accompagnement permet au plus grand nombre d'accéder à la pratique de loisirs sportifs, source de développement personnel et d'épanouissement.

Aucun comptage spécifique n'est mis en place ; toutefois, l'on ressent une fréquentation, timide les premières années, maintenant en hausse.

Des accueils spécifiques ont été mis en place, en piscine, en patinoire, en activité voile (Yacht Club du Calais) et à la base de char à voile.

Les actions se poursuivent. Sont prévus en 2016 :

- Amélioration de l'accessibilité de la base de chars à voile
- Accompagnement et enseignement de la natation à la Piscine Ranson pour les élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire (inclusion).
- A la piscine Ranson, dans le cadre de la convention avec l'AFAPEI, apprentissage pour un public adulte handicapé de l'EMSA Frethun.
- Enseignement pour les enfants de L'IME Calais.
- Partenariat dans l'organisation du colloque sport et accessibilité du CDOS Pas-de-Calais
- Suivi du dispositif « parcours d'accompagnement individualisé vers les pratiques sportives ».

Une action en faveur de l'éducation : L'Allocation de Réussite Etudiante (A.R.E.)



Contribution de l'Allocation Réussite Etudiante aux cinq finalités du développement durable ; impact et bilan :

Ce dispositif se présente sous la forme d'une aide financière qui s'est adressé, la première année, aux nouveaux bacheliers de 2012, de moins de 23 ans, résidant sur Cap Calaisis depuis 3 ans et s'engageant dans des études supérieures post-bac en 2012-2013.

Pour la troisième année de fonctionnement, les nouveaux bacheliers de 2014 peuvent désormais déposer un dossier et les bacheliers de 2012 et 2013 peuvent continuer à le faire.

L'aide est « différenciée » dans la mesure où elle prend en charge une partie des dépenses obligatoires qu'engendre le suivi d'études supérieures. Ce dispositif doit ainsi garantir une prise en compte de la situation de chaque étudiant.

Le montant de l'Allocation de Réussite Etudiante est notamment déterminé en fonction d'un quotient familial défini par les ressources des parents (traitements et salaires, allocations, bourses sur critères sociaux de l'Etat, pensions et retraites...) et la composition familiale (nombre de frères et sœurs).

La différenciation se fait également en fonction de la situation des étudiants à partir de deux zones d'études définies : une « zone 1 » : dans laquelle se retrouvent les personnes qui étudient sur les territoires de l'université du Littoral « ULCO » (Calais, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque et Saint-Omer). S'y retrouvent également ceux qui étudient en dehors de l'ULCO et qui retournent quotidiennement au domicile des parents ; une « zone 2 » : dans laquelle se retrouvent les personnes qui étudient en dehors de Calais, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque et Saint-Omer et qui doivent louer un logement pour suivre leurs études.

Pour chacune de ces zones, un niveau moyen de dépenses de référence est déterminé à partir de données issues d'une enquête nationale de l'observatoire national de la vie étudiante (OVE) (menée entre mars et juin 2010, cette enquête se base sur un questionnaire renseigné par plus de 33.000 étudiants, sur 130.000 étudiants invités à y répondre).

L'allocation est versée sur le compte de l'étudiant, en trois fois : 50 % au premier trimestre de l'année universitaire, 25 % au deuxième trimestre et 25 % au troisième trimestre. Le versement de l'aide à ces échéances est conditionné par l'assiduité aux cours, contrôlée chaque fin de trimestre au moyen de certificats remis à Cap Calaisis.

Contribution aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :

Cette finalité n'est pas la cible de l'ARE. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La préservation de la biodiversité :

Cette finalité n'est pas la cible de l'ARE. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires.

- La cohésion sociale :

Aider matériellement les jeunes à la poursuite d'études supérieures est un facteur de cohésion sociale, en limitant les risques d'exclusion dus aux inégalités de revenus.

- L'épanouissement de tous les êtres humains :

La possibilité de poursuivre des études permet aux jeunes de se construire un projet de vie en rapport avec leurs aspirations.

- Des modes de production et de consommation responsables :

Cette finalité n'est pas la cible de l'ARE. Pour autant, les actions développées n'y sont pas contraires. En permettant l'accroissement du niveau d'éducation la collectivité encourage les jeunes à devenir des citoyens (donc des consommateurs) responsables.

Impact :

L'Allocation Réussite Etudiante a pour objectif de faciliter et encourager la poursuite des études supérieures. Elle doit permettre de prendre en charge une partie des dépenses supplémentaires qu'engendre le suivi des études (transport, logement, livres, repas,..) afin que le facteur financier ne soit pas un frein.

Bilan :

Pour l'année universitaire 2012-2013, 256 étudiants ont reçus en moyenne 452 € sur l'année.

Pour l'année universitaire 2013-2014, 432 étudiants ont reçus en moyenne 397 € sur l'année.

Pour l'année universitaire 2014-2015, il n'est pas possible à ce jour d'établir un bilan définitif précis dans la mesure où tous les dossiers de demande ne sont pas encore complets.

Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

L'organisation du pilotage :

Cap Calaisis gère l'ensemble du dispositif : lancement de l'appel à candidatures, mise à disposition des dossiers, enregistrement des dossiers et relances nécessaires pour les compléter, accueil du public au sein de permanences, gestion des procédures administratives (convention avec l'étudiant,...) et des procédures financières, tenue d'un tableau de suivi (coordonnées des étudiants, lieu d'étude, quotient familial, composition familiale,...).

La participation des acteurs et de la population :

Le dossier de demande est téléchargeable sur le site internet de Cap Calaisis mais les demandeurs peuvent le retirer à l'accueil et être reçus au sein de permanences pour tous conseils utiles. Les bénéficiaires ont été invités à venir signer, à Cap Calaisis, les conventions fixant les conditions et modalités de versement de l'Allocation.

La transversalité / globalité :

L'ARE est transversale tant du point de vue de la provenance géographique des jeunes (les 5 communes de Cap Calaisis), que des filières suivies et des lieux d'études (Calais, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Saint-Omer et au-delà).

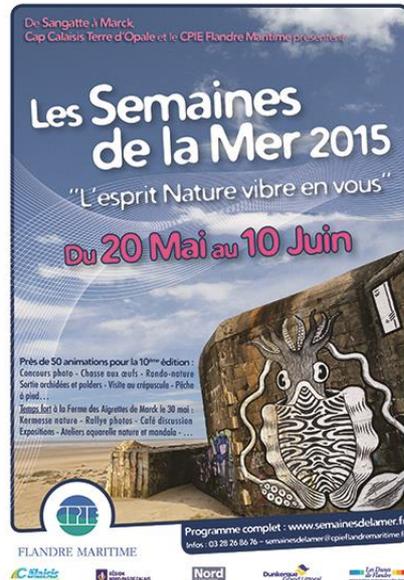
L'évaluation :

Au-delà des bilans statistiques, une évaluation plus qualitative pourrait être menée afin de mesurer notamment le degré de satisfaction des jeunes.

L'amélioration continue :

Une évaluation qualitative et quantitative annuelle pourrait permettre d'améliorer encore la qualité du service rendu, d'autant qu'il s'agit d'une deuxième année de fonctionnement.

Pédagogie et éducation à l'environnement : convention avec le CPIE



Cap Calaisis dispose d'une compétence en environnement et plus particulièrement en matière de préservation et de gestion des espaces naturels d'agglomération reconnus d'intérêt communautaire tels le Colombier Virval à Calais ou encore le plan d'eau des Salines à Sangatte sur lequel est implantée la base de voile.

Parallèlement, Cap Calaisis anime plusieurs équipements à vocation sportive telles les bases de Voile Tom Souville à Sangatte et de Char à Voile aux Hemmes de Marck qui sont installées dans un environnement remarquable et à proximité immédiate de sites naturels exceptionnels.

Dans le cadre du développement de leurs activités, ces équipements communautaires sont le support d'actions de sensibilisation et d'interprétation sur les milieux naturels et d'une manière plus globale sur la préservation de notre environnement.

Contribution de l'éducation à l'environnement aux cinq finalités du développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère :**

L'environnement est perçu à juste titre comme une problématique globale par le grand public. Ainsi les actions de sensibilisation au patrimoine naturel peuvent accroître la motivation du public pour prévenir et trier les déchets, réduire les consommations d'eau, adapter ses comportements (déplacements, chauffage...) pour éviter les rejets de polluants dans l'atmosphère....

- **La préservation de la biodiversité :**

Pour pouvoir préserver et faire respecter il faut connaître et comprendre. Ainsi la pédagogie à l'environnement est un maillon essentiel de la préservation de la biodiversité.

- **La cohésion sociale et l'épanouissement de tous les êtres humains :**

L'éducation est également un maillon essentiel de la cohésion sociale. L'éducation à l'environnement y contribue donc. De plus, découvrir son environnement naturel contribue à l'épanouissement des personnes.

- **Des modes de production et de consommation responsables :**

La prise en compte des interactions entre environnement et activités humaines est au cœur du message véhiculé.

Le rapport à la nature impacte les pratiques en terme de modes de production et de consommation. La pédagogie à l'environnement est un vecteur essentiel de responsabilisation des acteurs sur ces sujets.

Description et bilan de l'action :

Sur proposition du CPIE Flandre Maritime (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement), Cap Calaisis Terre d'Opale a participé depuis 2008 aux semaines transfrontalières de la Mer, qui permettent à ses équipements d'être, durant l'évènement, le support de nombreuses actions de sensibilisation envers les scolaires et les habitants du Calaisis.

Compte tenu de la compétence reconnue et de l'expérience acquise dans ce domaine par le CPIE Flandre Maritime, il a été décidé en 2011 d'étendre le partenariat conclu pour les Semaines de la Mer à d'autres actions en matière de pédagogie et de sensibilisation à l'environnement dans le cadre d'une convention d'objectifs définie annuellement.

Du fait de restrictions budgétaires intervenues en 2015, l'ensemble du programme initialement prévu n'a pu être réalisé. Seules les actions prévues au 1^{er} semestre 2015 ont eu lieu.

Le programme d'actions réalisé pour l'année 2015 avec le CPIE comprenait les points suivants :

- Organisation des Semaines de la Mer « l'esprit nature vibre en nous ! » du 20 mai au 10 juin incluant le week-end océan mondial le samedi 6 juin, destinées tant au public scolaire qu'aux habitants, en s'appuyant principalement sur les équipements communautaires. Sur le Calaisis le programme comprenait 7 dates et 17 animations :

- Orchidées du Polder sur les dunes du Fort Vert le 27 mai
- moment clé à la ferme des Aigrettes le 30 mai avec 120 visiteurs (le monde fascinant de la mer ; l'art et la nature ; exposition « bords de mer » ; exposition « l'extraordinaire laisse de mer » ; kermesse nature ; atelier aquarelle nature ; rallye photo oiseaux du littoral ; atelier fabrication « mon radeau miniature » ; atelier « mon carnet de l'explorateur » ; atelier confection de produits d'entretien bio ; café-discussion « 40 ans d'ambition partagée pour le littoral dans le Nord »)

- randonnée au crépuscule aux Hemmes de Marck le 30 mai
- « visitez les prés salés ! » aux Hemmes de Marck le 31 mai
- « à la découverte du lac avec ma musette » à Sangatte le 3 juin
- chasse aux œufs de raie à Blériot Plage le 6 juin
- rando nature à Sangatte le 7 juin

- 103 animations auprès des publics scolaires à la Base Tom Souville et à la base de loisirs de Marck, sur les thèmes : « mer milieu de vie », « biodiversité », « oiseaux de chez nous », « les changements climatiques ».

- 2 animations sur la biodiversité en direction du grand public : visite guidée du Colombier Virval le 14 février et visite « à la découverte des dragons de la base de voile et de loisirs Tom Souville » le 3 avril.

Pilotage de l'action :

Les Semaines de la Mer s'inscrivent dans un programme européen transfrontalier Interreg et à ce titre s'inscrivent dans une démarche de pilotage parfaitement structurée et s'appuyant sur la mobilisation la plus large possible pour la mise en réseau des acteurs et recherches de partenariats. Un comité de pilotage valide les grandes orientations du programme de manifestations.

La déclinaison locale du programme et la définition des animations spécifiques au territoire s'appuient sur la Collectivité dans le cadre de la mise en place d'un groupe de suivi technique associant les acteurs locaux concernés ou susceptibles de proposer une contribution en terme d'animations.

En ce qui concerne l'engagement des autres actions prévues par la convention, la mise en œuvre s'est appuyée sur des réunions de travail internes CPIE/Cap Calaisis.

Evaluation et amélioration continue :

Les Semaines de la Mer font l'objet d'une évaluation chaque année avec réunion de bilan pour l'ensemble des acteurs.

Les autres actions incluses dans la convention avec le CPIE ont été très appréciées des publics, que ce soit le grand public ou les scolaires (élèves et enseignants). Les chargés de mission biodiversité du CPIE sont en effet réellement passionnés par leur sujet et le partage de leurs connaissances et de leur intérêt pour la nature. Indépendamment de cette satisfaction des usagers, l'action a dû être stoppée en milieu d'année 2015 pour des motifs budgétaires.

C3 - LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE (GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE) :

Si la collectivité agit principalement sur ses champs définis de compétence, gérant ainsi son patrimoine, ses missions et ses modes de fonctionnement propres, elle endosse également un rôle de représentation de son territoire et de sa population, et pérennise les liens entre le service public et les citoyens.

Elle se doit ainsi sur les thématiques de développement durable qui concernent l'ensemble des acteurs de la vie sociale et économique d'inscrire ses actions dans des objectifs d'exemplarité et d'excellence.

Légitimité, exemplarité et pédagogie, permettent à la collectivité s'appliquant à elle-même les impératifs de pratiques responsables, d'insuffler et d'essaimer sur son territoire ces dynamiques du développement durable.

L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Bilan des actions conduites :

Actions en faveur des travailleurs handicapés :

La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés. (DOETH) :

Toutes les entreprises du secteur privé et du secteur public, dont l'effectif est supérieur à 20 agents, ont l'obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif.

Pour lui permettre de justifier qu'elle a bien rempli cette obligation, la collectivité doit, chaque année, déclarer le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement leur obligation d'employer des personnes handicapées doivent verser une contribution. (Le montant de la contribution est égal au nombre d'unités manquantes x 500 x le montant du SMIC)

Du fait d'une politique active d'intégration des agents reconnus travailleurs handicapés, depuis l'année 2013, la Collectivité ne paie plus de contribution car elle a un nombre suffisant de bénéficiaires de l'obligation d'emploi. En 2014, le taux d'emploi légal de Cap Calaisis est de 6,5%.

Pour rappel, en 2012, la Collectivité a payé une contribution à hauteur de 29 755,15 €.

Les aménagements de poste :

Le handicap n'est pas incompatible avec l'emploi. Des solutions adaptées peuvent compenser des difficultés d'une grande diversité.

L'aménagement du poste de travail peut permettre l'intégration et le maintien dans l'emploi d'un agent. C'est une étape importante pour que l'embauche ou le retour d'un agent sur son poste de travail après un arrêt maladie ou un accident de service se passe dans les meilleures conditions.

Pour un agent, le médecin de prévention doit déterminer l'aptitude de l'agent au poste et, le cas échéant, proposer les aménagements spécifiques afin qu'il exerce son activité.

Ensuite, le service Hygiène Sécurité demande l'intervention du SAMETH (Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) pour faire une étude du poste de travail de l'agent concerné et ainsi déterminer les aménagements éventuellement nécessaires.

En 2014, 8 agents ont été dotés d'un siège ergonomique et 3 agents d'une souris ergonomique. La Collectivité a avancé les frais et a ensuite obtenu le remboursement en totalité par le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

En 2015, 4 agents ont été dotés de sièges ergonomiques, souris ergonomique et un agent a été reclassé suite à un avis d'inaptitude physique. Les aménagements de poste réalisés pour l'année 2015 s'élèvent à 4203,17 euros. Somme intégralement remboursée par le FIPHFP.

De plus, en janvier 2016 une étude sur le handicap a été lancée avec pour objectif de proposer une politique handicap commune à la Ville de Calais, l'Agglomération du Calaisis et au CCAS pour traiter au mieux les situations problématiques liées à la santé des agents. Cette étude est menée par un prestataire local externe.

Hygiène et sécurité au travail (Assistants de prévention /Conseiller de prévention /ACFI) :

Précédemment dénommé « ACMO » (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), l'Assistant de Prévention est un agent obligatoirement désigné dans toutes les collectivités et établissements publics.

De plus, en application du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité en son article 4, huit relais de prévention ont été nommés au sein de Cap Calaisis. Ils ont suivi une formation initiale préalable à la prise de fonction sur trois jours.

Leurs missions consistent à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

En 2016, Cap Calaisis relance le réseau des assistants de prévention.

D'autre part, le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment son article 5, impose aux collectivités la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (A.C.F.I.) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Pour mener à bien cette mission, Cap Calaisis a signé une convention en janvier 2014 avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais dans le cadre d'une mise à disposition. Celle-ci permet de renforcer la démarche de prévention des risques professionnels et d'être plus en conformité avec la réglementation.

Avant 2014, cette fonction était assurée par la Responsable Hygiène Sécurité qui désormais assure le rôle de conseiller de prévention.

La Protection sociale complémentaire des agents de la Communauté d'Agglomération :

La Communauté d'Agglomération participait à hauteur de 5% sur le montant des mutuelles MNT et MNFCT de ses agents afin de les aider à avoir une couverture sociale complémentaire.

La participation des collectivités territoriales et de leurs EPCI à la protection sociale complémentaire de leurs agents est désormais encadrée par un dispositif réglementaire : le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011.

Ces dispositions permettent d'améliorer les conditions dans lesquelles une protection sociale peut être proposée aux agents fonctionnaires ou non titulaires de droit public ou privé. Les textes en vigueur ne posent pas d'obligation en termes d'ancienneté et en termes de durée de présence minimale.

Seuls les actifs sont concernés.

Cap Calaisis a souhaité intervenir socialement en matière de financement de protection sociale et a institué, conformément à la délibération P2 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2012, une participation employeur au financement de cette protection sociale complémentaire d'un montant brut mensuel de 20 €.

Chaque agent choisit librement la mutuelle qui lui convient le mieux parmi les garanties labellisées nationalement.

Cette avancée sociale a pris effet au 01^{er} janvier 2013.

Sont actuellement concernés par cette mesure :

- 4 agents pour le budget aéroport,
- 30 agents pour le budget assainissement
- 97 agents pour le budget général

Les emplois d'avenir : une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former pour les jeunes peu ou pas qualifiés :

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils doivent permettre aux jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle reconnue sur le marché du travail et/ou acquérir des compétences leur permettant d'évoluer vers un autre emploi. Ce dispositif s'insère dans un engagement plus global du gouvernement en faveur de l'emploi. Les emplois

d'avenir, qui répondent à l'urgence vis-à-vis des jeunes sans emploi ni qualification constituent le premier volet de cette politique qui comprend notamment les contrats de génération et la sécurisation de l'emploi.

Les conditions d'accès aux emplois d'avenir :

Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi qu'aux personnes handicapées de moins de 30 ans. Les critères d'accès évoluent en fonction du niveau de diplôme.

Les emplois d'avenir sont ouverts :

- aux jeunes sans diplôme, dès qu'ils ne travaillent pas ni ne suivent une formation ;
- aux jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP avec des difficultés importantes pour trouver un emploi (au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois) ;
- aux jeunes qui ont atteint un niveau allant jusqu'au premier cycle du supérieur avec des difficultés importantes pour trouver un emploi (12 mois de recherche d'emploi au cours des 18 derniers mois), à condition qu'ils résident dans une zone urbaine sensibles (ZUS), une zone de revitalisation rurale ou un Dom.

Les emplois d'avenir sont destinés au secteur non-marchand, que la structure soit publique ou privée. Les collectivités territoriales, les associations et les organismes à but non lucratifs sont les principaux employeurs concernés. Toutefois, certains employeurs du secteur marchand peuvent, s'ils portent des projets innovants en matière d'insertion, avoir recours aux emplois d'avenir.

Les emplois d'avenir concernent avant tout les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou alors fortement créateurs d'emploi, afin d'offrir aux jeunes des perspectives de recrutement sur le long terme.

Les emplois d'avenir, qu'est-ce que c'est ?

Pour les jeunes :

- un CDI ou CDD de 1 à 3 ans
- à temps plein (sauf exception)
- une formation pour apprendre un métier
- la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir

Pour les employeurs :

- une aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC
- embaucher un jeune motivé
- bénéficier d'un conseil au sein de la mission locale pour construire le parcours de formation du jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

Dans une logique de parcours, l'emploi d'avenir pourra aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier.

Ce parcours de réussite reposera sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation, capacité d'accompagnement, place...) et sur un accompagnement renforcé assuré essentiellement par les missions locales mais également Pôle emploi et Cap emploi (pour les travailleurs handicapés).

La loi créant les emplois d'avenir destinés à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification pour des jeunes en difficulté a été publiée au Journal officiel du samedi 27 octobre 2012. La mise en place des emplois d'avenir a donc été effective au 01^{er} novembre 2012.

A cet effet, le Conseil Communautaire de Cap Calaisis a délibéré le 13 décembre 2012 pour autoriser Monsieur le Président à recruter par le biais des contrats emplois d'avenir, les premiers emplois d'avenir ont été signés à compter de décembre 2012 et à ce jour la Communauté d'Agglomération compte 10 emplois d'avenir.

L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion administrative

Bilan des actions conduites :

La dématérialisation des actes administratifs :

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

A cet effet, une convention a été signée par le Président de Cap Calaisis avec la Préfecture du Pas-de-Calais en 2010.

Ce dispositif permet aujourd'hui de dématérialiser l'ensemble des documents soumis au contrôle de légalité tant au niveau administratif que de la gestion des ressources humaines.

Ceci permet un gain de temps et d'efficacité, ainsi qu'une économie financière, et de ressources naturelles.

La dématérialisation des fiches de paie :

La Communauté a poursuivi son engagement en partenariat avec la Trésorerie dans le cadre de la dématérialisation de la paie.

Cet engagement s'est traduit par une convention s'inscrivant dans le cadre des principes énoncés dans la Charte nationale partenariale relative à la dématérialisation dans le secteur public local.

La Charte nationale partenariale et son cadre national d'acceptation portent sur la dématérialisation des documents « papier » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre Régionale des Comptes.

Cette dématérialisation a été mise en œuvre dès le mois de janvier 2010.

Ce dispositif a remplacé l'envoi préalable de trois exemplaires « papier » de fiches de paie soit environ 12.600 feuilles.

La gestion du courrier :

La Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place un plan d'actions ayant pour objectif final l'amélioration des relations élus, citoyens, administration afin de mieux rendre le service public.

La dématérialisation des flux et plus particulièrement ceux liés à la gestion du courrier a été une des premières priorités de la Communauté d'Agglomération avec pour objectif final d'atteindre dans son fonctionnement interne « le zéro papier ».

La nouvelle organisation de gestion du courrier est opérationnelle depuis avril 2012, avec un logiciel de suivi de tous les courriers entrants et sortants.

La dématérialisation des abonnements aux journaux quotidiens :

Les abonnements papier à « La Voix du Nord » et à « Nord Littoral » sont remplacés progressivement par des abonnements internet.

Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation :

Une organisation du pilotage transparente et ouverte :

- Pour les actes administratifs et arrêtés, une réunion de présentation a été organisée par les services de l'Etat afin de présenter le dispositif à mettre en oeuvre.
- Pour ce qui concerne la dématérialisation des fiches de paie, la Trésorerie de Calais a organisé une réunion préparatoire en vue de la mise en oeuvre du dispositif.
- Enfin, pour la gestion du courrier, Cap Calaisis a eu recours à un bureau d'études qui a analysé, identifié les besoins de la collectivité afin de définir une stratégie d'optimisation de la chaîne de traitement du courrier.

La participation des services et des élus :

- En ce qui concerne la dématérialisation des actes administratifs et fiches de paies, le service informatique a assuré la mise en oeuvre technique.
- Pour ce qui concerne la gestion du courrier, un comité de pilotage a été mis en place afin de déterminer les fonctionnalités attendues par les services de Cap Calaisis. Un cahier des charges a donc été défini. Des maquetages ont été effectués avec la collaboration d'agents de Cap Calaisis afin de connaître leur avis sur le logiciel qui sera utilisé et ainsi tester l'ergonomie de ce nouvel outil de gestion.

Les élus ont eu quant à eux à se prononcer par délibération, chaque délibération soumise a reçu un avis favorable.

Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus :

En ce qui concerne l'envoi des documents soumis au contrôle de légalité, l'ensemble des services effectue sa transmission par mail sous format PDF au département de l'Administration Générale qui centralise leur suivi.

L'évaluation :

Concernant la gestion du courrier, le dispositif est opérationnel et en cours d'amélioration.

L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Bilan des actions conduites :

Le Code des Marchés Publics (CMP) comprend de nombreuses dispositions relatives aux engagements de développement durable.

Tout d'abord, l'article 5 dispose que « la nature [...] des besoins à satisfaire sont déterminées [...] en prenant en compte des objectifs de développement durable. »

Ensuite, le chapitre VI et son article 14 précisent que « les conditions d'exécution d'un marché [...] peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte des objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. »

Enfin, l'article 53 indique que « pour attribuer le marché [...], le pouvoir adjudicateur se fonde [...] sur une pluralité de critères non discriminatoires [...] notamment [...] les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté [...] ».

Ainsi, Cap Calaisis intègre les objectifs de développement durable dans ses commandes de fournitures et de travaux en combinant l'ensemble de ces dispositions.

L'insertion sociale est soit un critère d'attribution (combinaison des articles 14 et 53 du CMP), soit une condition d'exécution (article 14 du CMP). Dans les deux cas, l'insertion est réalisée au moyen notamment :

- d'un nombre d'heures minimum à réaliser réservées à un public particulier (sont notamment concernés, les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du revenu de solidarité active demandeurs d'emploi, les allocataires de minima sociaux, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité ou sans expérience professionnelle, les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique).
- d'une méthode d'accompagnement professionnelle particulière (recours à une entreprise d'insertion pour la co-traitance, mise à disposition de salariés, embauche directe dans l'entreprise de personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle).

Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

Une organisation du pilotage transparente et ouverte :

Le pilotage est opéré par le service Marchés en étroite collaboration avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), un chargé de mission étant spécifiquement dédié à la collectivité.

Lorsque des éléments ayant trait aux objectifs de développement durable sont prévus dans les pièces de marché, un aparté est fait dans les premières pages du dossier de consultation pour, en toute transparence, les présenter aux opérateurs économiques.

Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus :

Dans un premier temps, la participation des services et des élus se fait en amont du lancement de la procédure de marché public, et ce pour respecter une volonté politique forte.

Plusieurs réunions ont été organisées avec l'ensemble des intervenants sur une procédure :

- Les agents concernés du service opérationnel
- Le service Marchés
- Le chargé de mission du PLIE
- Le Directeur Général des Services
- Le Président de la collectivité

➤ Le Vice-président en charge de la Politique de la Ville.

En pratique, tous les acteurs d'une procédure de commande publique travaillent en transversalité.

L'analyse de la clause mettant en œuvre l'engagement de développement durable (pour la partie clause sociale) est réalisée par le chargé de mission du PLIE. Ce dernier implique ses collaborateurs (techniciens et élus) par le biais d'une présentation en Commission d'Appels d'Offres.

Evaluation :

L'évaluation est réalisée après l'attribution de la procédure de marché public, par le chargé de mission du PLIE.

En pratique, il prend contact avec le prestataire retenu pour l'exécution du marché.

Il opère un suivi concret en se rendant directement sur les chantiers et en participant à diverses réunions.

Le compte-rendu à la collectivité est fait généralement semestriellement, excepté lorsque des chantiers sont terminés, auquel cas l'évaluation est faite en concomitance.

Ainsi pour l'année 2015, ce sont 6 072.73 heures d'insertion qui ont été réalisées, une baisse comparée à 2014 mais qui selon les observations du PLIE est générale. Ces heures ont permis la mise en place de 25 contrats (dont 10 contrats à durée indéterminée, 2 contrats à durée déterminée d'insertion, 1 contrat de professionnalisation ...) et l'amélioration de la situation professionnelle de 16 personnes.

Pour 2016, le service marchés publics veillera à poursuivre ses efforts en matière d'insertion professionnelle mais surtout à engager, en collaboration avec la Direction de l'Environnement, l'intégration d'éléments à critères environnementaux au sein de ses procédures, au regard notamment de la nouvelle réforme marchés publics.

La gestion durable du patrimoine de la collectivité : Actions d'économies d'énergie dans les bâtiments, et dans l'usage des véhicules

Bilan des actions conduites :

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Calaisis a entrepris un certain nombre d'actions destinées à atteindre les objectifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usage des véhicules :

La collectivité a réfléchi à renouveler son parc à l'avenir avec des véhicules respectueux de l'environnement (véhicules électriques ou bicarburants). De plus, Cap Calaisis participe à la réflexion globale menée dans le cadre du comité technique régional pour le Plan Régional de Développement de la Mobilité Electrique.

Sur le parc existant, depuis le début de l'année 2016 une gestion mutualisée des véhicules de service a été mise en place. Ce dispositif, initialement prévu au Plan de Déplacements d'Administration et au Plan Climat Energie Territorial, présente de multiples intérêts :

- Ajustement du parc automobile aux besoins réels
- Suivi des réservations et modes d'utilisations plus fins
- Opportunité de covoiturage pour les déplacements dans le cadre des missions.

Les impacts en termes de réduction de coûts seront à analyser à l'issue des premiers mois de la mise en place du service, et seront à étudier parallèlement au suivi des consommations en carburants.

Sur ce dernier point, Cap Calaisis s'est associée à la Ville de Calais dans le cadre de son approvisionnement en carburants, à des fins de rationalisation des consommations et dépenses.

Economies d'énergie dans les bâtiments et équipements :

Courant 2011 un diagnostic énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti a été mis en œuvre, précédant un programme pluriannuel de travaux.

A noter que ces travaux seront menés en parallèle avec la mise en conformité liée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments.

L'opportunité de la mise en place des différentes préconisations techniques est appréciée par les services de Cap Calaisis, notamment grâce au recrutement en 2015 d'un responsable gestion des fluides et énergies, en collaboration avec le chargé de mission éco-conseiller et Espace Info Energie, et en concertation avec les prestataires extérieurs tels que les sociétés d'exploitation de chauffage.



Travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades de l'Ecole de musique de Blériot

De façon concrète, les travaux de rénovation thermique de l'École de musique de Blériot (années 2013/2014, réduction de la consommation de gaz de 25 %) illustrent l'engagement de Cap Calaisis dans cette démarche de maîtrise de l'énergie.

D'autres projets sortant du cadre de ces audits énergétiques ont été ou seront menés, autant sur des installations existantes que neuves :

- Optimisation énergétique des process des stations d'épuration (chauffage par pompe à chaleur sur les eaux usées du local administratif de la station Monod, remplacement de systèmes de pompage plus sobres en énergie...)
- Modification du mode de filtration des bassins de la piscine ICEO, masse filtrante sur verre activé nécessitant moins de lavages (- 30 % de consommation d'eau chaude traitée)
- Construction de la nouvelle Ecole d'Art « Le Concept », achevée fin 2014 et labellisée BBC (Bâtiment à Basse Consommation)
- Projet de remplacement des éclairages existants des voies de circulations et piétonnières de la zone du Virval de Calais par des équipements à LED (74 points lumineux)
- aux personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments.



- Base de voile Tom Souville



- Ecole d'Art « Le Concept »

Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

Une organisation du pilotage transparente et ouverte :

Le pilotage des actions est assuré par le Pôle des Moyens Opérationnels (service bâtiments, espaces publics, environnement) en lien avec le Service Hygiène et Sécurité.

Un poste de gestionnaire fluides et énergie a par ailleurs été créé au cours de l'année 2015, dont l'une des missions est de coordonner techniquement la mise en place des actions prévues au Plan Climat Energie Territorial concernant le patrimoine de la collectivité. Il établit une comptabilité énergétique et financière sur l'ensemble du patrimoine communautaire (énergie bâtiments et éclairage public, carburants).

Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus :

L'ensemble des services de l'Agglomération est partie prenante dans le dispositif, depuis la phase de diagnostic des bâtiments et équipements jusqu'à la mise en œuvre des actions correctives décidées par les élus.

Ces travaux et fournitures sont intégrés dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et soumis à la validation des élus au travers du vote du budget de la collectivité.

Evaluation :

Par le biais de cette comptabilité énergétique, un suivi de différents indicateurs a été mis en place, afin d'anticiper les dérives et de quantifier les impacts financiers et énergétiques des actions entreprises. Ces données sont exploitées de concert avec les prestataires et fournisseurs d'énergie, avec lesquels sont mises en œuvre les préconisations les plus adaptées.

Chaque année, les actions engagées feront l'objet d'un bilan énergétique :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Baisse de la consommation d'énergie,
- Proportion des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

La gestion durable du patrimoine de la collectivité : Accessibilité des équipements : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Contexte :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avait imposé que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles pour le 1er janvier 2015. Cependant, la majorité des propriétaires/gestionnaires d'établissements recevant du public n'ont pas pu respecter cette échéance.

Face à ce constat, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a accordé un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé avant le 27 septembre 2015 à travers la réalisation d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Bilan des actions conduites :

Diagnostic :

Cap Calaisis a engagé la société « Qualiconsult », afin de réaliser un diagnostic d'accessibilité pour chacun de ses bâtiments ERP, et pour une assistance dans la préparation du dossier Ad'AP à remettre à la Préfecture.

La rédaction des diagnostics sur les 14 établissements s'est échelonnée entre le 06 août et le 14 septembre 2015. Deux établissements de conception récente ont fait l'objet d'attestations d'événification de l'accessibilité : l'école d'art « Le Concept » et les bâtiments administratifs de la station d'épuration Jacques Monod.

Les conclusions des diagnostics ont permis de rédiger et justifier une demande de dérogation pour l'accessibilité de la piscine Ranson aux personnes ayant une déficience motrice, le coût global de l'opération étant beaucoup trop important (chaîne d'actions à mettre en place pour un coût estimé à 684 000€ TTC. En effet cet équipement date de 1964). Néanmoins exception faite de la déficience motrice, des aménagements pour la piscine Emile Ranson sont proposés en 2021 afin de répondre aux autres seuils d'accessibilité (visuel, cognitif et auditif).

Le projet de stratégie de mise en accessibilité proposé est le suivant :

- 2016 : Aucun investissement lié à la mise en accessibilité ne peut être pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Calaisis.
- 2017 : La priorité est donnée aux nombreuses actions « travaux léger » offrant un gain d'accessibilité important pour un investissement faible en adéquation avec le budget d'investissement de la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour l'année 2017. D'autre part, le fait que ces actions seront réalisées par le personnel technique de l'Agglomération permet de réduire les coûts et de réaliser un maximum d'actions.
- 2018 et 2ème période : Les autres priorités proposées dans le projet de stratégie patrimoniale de la Communauté d'Agglomération du Calaisis sont la fréquentation des établissements et les accès extérieurs aux bâtiments si leur fréquentation est importante.

Procédure pour l'approbation de l'Ad'AP :

Après délibération et validation du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée par le Conseil Communautaire le 12 octobre 2015, Un dossier a été envoyé à la Préfecture, comprenant les éléments suivants :

- Le formulaire CERFA 15246*01 dûment rempli, relatif à la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.
- La description du patrimoine de Cap Calaisis soumis à l'Ad'AP
- Les rapports de diagnostics d'accessibilité PMR pour la piscine Ranson et l'Aéroport Calais Dunkerque.
- L'Agenda d'Accessibilité Programmée.
- La liste indicative des demandes de dérogation pour la piscine Ranson, avec leurs justifications.
- Les attestations de vérification de l'accessibilité de l'Ecole d'art et de la Station Monod.
- Le projet de stratégie prévu.
- Une copie de la délibération approuvant l'Agenda d'accessibilité programmée.

La Préfète devra donc désormais rendre sa décision concernant notre dossier dans un délai de 4 mois après réception.

Cap Calaisis doit également faire vivre sa Commission d'Accessibilité.

La gestion durable des déchets : Traitement des déchets par le SEVADEC



Le centre de tri du SEVADEC

Bilan des actions conduites :

Les premières collectes sélectives quatre flux en porte à porte ont été mises en place en 1999.

Cap Calaisis est membre du Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis (SEVADEC) depuis 2000, auquel elle a transféré sa compétence d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte est quant à elle restée de la compétence des communes jusqu'au 1^{er} janvier 2017 où la compétence sera transférée à la Communauté d'Agglomération en application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république)

Le SEVADEC a mis en place des équipements ayant pour but une gestion cohérente de la valorisation des déchets.

Cette gestion se matérialise par l'utilisation complémentaire de deux filières :

- la valorisation matière, avec le recyclage des emballages et du verre. Le centre de tri fonctionnant selon les normes HQE a été inauguré en 2004 et modernisé en 2012 pour améliorer les conditions de travail des trieurs
- la valorisation énergétique et agronomique des déchets fermentescibles, avec l'usine de biométhanisation mise en service en 2007, qui produit de l'électricité et du compost.

En complément, le SEVADEC s'occupe de la valorisation des déchets provenant des déchèteries. Celle-ci s'effectue grâce au réseau de huit déchèteries aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) mises en service entre 2004 et 2009, appliquant le principe que chaque habitant puisse accéder à une déchèterie en moins de 10 minutes.

Le syndicat traite aussi les ordures ménagères grâce au centre de transfert par lequel elles transitent en attendant de partir pour le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU).

Pour aller plus loin dans la valorisation des déchets, un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (CVOMR) est à l'étude depuis 2014 et une benne Ecomobilier a été mise en place à la déchèterie de Calais Est.

Le programme local de prévention des déchets :

Le SEVADEC et ses collectivités adhérentes ont eu la volonté commune d'initier ce programme à l'échelle de l'ensemble du territoire. Suite à l'accord cadre signé avec l'ADEME le 27 décembre 2010, le SEVADEC a coordonné le programme mais c'est avec la participation active de l'ensemble de ses collectivités adhérentes et collectrices, ainsi qu'avec les acteurs du territoire, que les actions sont menées (notamment les collectivités, les organismes publics, la grande distribution, les entreprises privées, ou encore les associations, etc...).

L'objectif chiffré du programme était de diminuer de 7 % les ordures ménagères et assimilées en 5 ans par rapport à l'année de référence (2009) soit de 32 kg/habitant à fin 2015 pour arriver à 424,7 kg/hab/an. En 2014

le SEVADEC a connu une légère hausse des OMA par rapport à 2013 mais l'objectif est atteint car le chiffre est de 419,66 kg/hab soit – 8,12 %.

En 2011 une enquête sur les habitudes de consommation a été menée, et une opération « foyers témoins » a permis de faire tester des gestes de prévention par 15 familles, ce qui a permis de constater la possibilité de faire baisser de 16 % la production d'ordures ménagères (hors biodéchets).

En 2012 un plan d'actions a été mis en place : bornes textiles, stop pub, éco-exemplarité de la collectivité, sensibilisation, formations, animations.

De plus le SEVADEC favorise la création d'emplois locaux grâce à la mise en place de nouveaux équipements, tels que la ressourcerie du Calaisis gérée par FACE Valo qui permet la réutilisation des objets.

La pédagogie :

Le SEVADEC s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement pour les habitants de son territoire et le public extérieur. 6000 visiteurs sont accueillis en moyenne chaque année dans les installations.

En 2014 le SEVADEC a organisé pour les 10 ans de fonctionnement de ses premiers équipements une semaine portes ouvertes.

Divers interventions et animations ont également eu lieu tout au long de l'année (sur les marchés, en milieu scolaires ; journées portes ouvertes « consommons responsable, consommons de saison » ; journée du réemploi et de la réparation ; concours « un dîner presque sans déchets »).

Des outils pédagogiques ont été créés : une exposition itinérante et un jeu de l'oie géant.

Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation :

Une organisation du pilotage transparente et ouverte :

Le SEVADEC est un syndicat mixte, émanation de collectivités territoriales. De ce fait, il est dirigé par un Comité Syndical, composé de 44 membres, qui ont été élus lors de la réunion du 19 mai 2008. Ce Comité Syndical est constitué d'un Président, de 3 Vice-Présidents, de 18 membres titulaires et 22 suppléants.

Chaque Conseil Municipal des 63 communes qui composent le territoire du SEVADEC désigne des délégués destinés à siéger dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou le SMIRTOM. Chaque EPCI et le SMIRTOM nomment ensuite les délégués qui siègeront au sein du SEVADEC, syndicat auquel ils ont transféré la compétence traitement des déchets tout en conservant au niveau intercommunal ou communal la compétence de collecte des déchets.

Au 1^{er} janvier 2014 ce territoire perd quelques communes du fait de la modification des périmètres des intercommunalités.

En 2014, le Bureau Syndical s'est réuni cinq fois, et le Comité Syndical s'est réuni six fois.

L'évaluation :

En 2014, le ratio des ordures ménagères du SEVADEC (293,63 kg/hab/an) est en dessous de la moyenne nationale qui est de 298,3 kg/hab/an. Par contre, celui des déchets verts et biodéchets (114,79 kg/hab/an en 2013) est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 18,1 kg/hab/an. Ce bon chiffre démontre que le SEVADEC est en avance concernant la récupération et de la valorisation des déchets verts et fermentescibles. Le ratio moyen de valorisation matière est de 40,38 kg/hab, et de 37,79 kg/hab pour le verre.

D'autre part, on constate une amélioration continue de la valorisation sous forme électrique et thermique du biogaz issu de l'usine de biométhanisation depuis 2007. Le biogaz n'est presque plus torché (1,88 %).

En 2014 le Centre de Valorisation Organique a produit 2,832 millions de Nm³ de biogaz. 89,48 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes produisant 4 842 448 kWh d'électricité soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2013. L'eau chaude de la chaudière de cogénération est autoconsommée pour le séchage du compost et le chauffage des locaux, ce qui évite la consommation d'énergies fossiles.

28 697,57 t ont été réceptionnées sur l'ensemble des déchèteries soit + 24,87 % par rapport à 2013, du fait d'apports croissants de gravats et de déchets verts.

La gestion durable des déchets : Etude préalable au transfert de la compétence collecte des déchets à la Communauté d'Agglomération



Véhicule de collecte de la Ville de Calais

Contexte :

La compétence collecte des déchets ménagers est actuellement conservée par les 5 communes qui composent Cap Calais Terre d'Opale. Or, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a été approuvée récemment transfèrera de fait la compétence collecte des déchets ménagers à l'Agglomération à échéance opérationnelle du 1^{er} janvier 2017.

L'historique de la compétence collecte pour les 5 communes qui composent Cap Calais Terre d'Opale est plutôt riche :

- La ville de Calais dispose d'une régie de collecte depuis de nombreuses années. Ses services sont très performants avec des offres de collecte des bio déchets des professionnels en porte à porte, la mise en place de la Redevance Spéciale pour les professionnels,...

- Les villes de Coquelles, Coulogne, Marck et Sangatte-Blériot adhéraient au SMIRTOM du Calais. Cette adhésion était basée sur le principe de transfert des compétences dit « en étoile ». C'est pourquoi aux vues de la loi Chevènement, la préfecture a imposé la sortie des 4 communes au 1er janvier 2008. Marck et Coulogne ont à cette date repris le personnel, les véhicules et les containers du Smirtom pour créer leurs régies de collecte (*indépendantes l'une de l'autre*). Les flux collectés sont les mêmes que pour le SMIRTOM du Calais. Coquelles et Sangatte-Blériot ont fait le choix de l'externalisation via un marché de prestation de services par appel d'offres. Le titulaire du marché est le SMIRTOM du Calais qui assure le service sur le même principe qu'auparavant.

Par ailleurs, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est en cours d'approbation. Le périmètre géographique de Cap Calais va évoluer. Deux scénarii sont envisageables, en fonction de l'intégration de seulement 4, ou des 9 communes composant la Communauté de Ccommunes du Sud-Ouest du Calais.

Etude de faisabilité et d'accompagnement du transfert de la compétence collecte :

En 2016 une étude doit être menée sur l'organisation de la collecte, intégrant l'extension de périmètre communautaire au 1^{er} janvier 2017, date de prise de compétence effective de la collecte, et selon les 2 scénarii envisagés.

Une certaine hétérogénéité technique et organisationnelle réside au niveau de la compétence collecte : chaque collectivité connaît sa propre organisation, ses propres consignes de tri, ses propres débouchés. L'objectif est d'harmoniser la gestion des déchets ménagers sur le territoire communautaire tout en assurant un résultat équitable pour tous.

L'étude est décomposée en 4 phases : 3 en tranche ferme et 1 en tranche conditionnelle :

Tranche ferme :

1. Etude de faisabilité globale pour le transfert de la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés à la Communauté d'Agglomération sur la base d'un état des lieux multicritère de la collecte sur les différentes communes de l'agglomération (périmètre actuel et étendu selon les 2 scénarii potentiels).
2. Proposition de scénarii techniques, financiers, fiscaux et organisationnels sur le transfert de compétence
3. Accompagnement multicritère dans la mise en œuvre opérationnelle du transfert pour la mise en place d'un service communautaire de collecte des déchets ménagers.

Tranche conditionnelle :

4. Etude d'optimisation du futur service communautaire de collecte des déchets ménagers sur la base du scénario et périmètre retenu.

Optimisation du futur service communautaire de collecte des déchets ménagers (tranche conditionnelle de l'étude) :

Les marges de progrès possibles feront l'objet d'un classement par enjeu économique décroissant, et les principaux leviers d'optimisation seront identifiés.

Les choix à effectuer devront être guidés par la maîtrise des coûts et l'amélioration du service rendu.

Les pistes d'optimisation adaptées au contexte local pourront porter sur les différentes composantes du dispositif de gestion des déchets et notamment sur :

- L'organisation des collectes (porte-à-porte, apport volontaire, selon typologie de l'habitat)
- Le tri chez l'habitant,
- Les contenants (dotation, code couleurs),
- Les circuits de collecte,
- Les équipements et équipages de collecte,
- Les fréquences de collectes,
- Les quantités collectées,
- La qualité des collectes,
- Les actions, outils et messages de communication,
- L'organisation administrative du service,
- L'organisation des personnels de communication
- Le mode de gestion des productions dans le centre de tri,
- Le mode de gestion des personnels,
- Les services aux ménages et aux professionnels,
- Les compétences appliquées.

Démarche éco-exemplarité de Cap Calaisis Sensibilisation des agents

Cap Calaisis s'engage par étapes sur la voie de l'éco-exemplarité dans le fonctionnement de ses équipements et de ses services. Cette action prévue au Plan Climat Energie Territorial du Calaisis adopté par le Conseil Communautaire en septembre 2014 se décline en plusieurs axes de mise en œuvre :

Tri des déchets : c'est bien une priorité d'optimiser la collecte sélective en tenant compte des spécificités de chaque équipement de Cap Calaisis en fonction des activités exercées et donc du type de déchets produits.

Quelques chiffres pour en comprendre l'enjeu environnemental du recyclage du papier :

- la consommation moyenne annuelle de papier d'une personne au bureau est de 80 kg.
- Une tonne de papier recyclé permet de préserver 17 arbres, d'économiser 2500 kWh d'énergie et une grande quantité d'eau, d'éviter le rejet de 300 tonnes de CO₂. (sources : AREHN et Ecofolio).

- Sur l'hôtel communautaire un tri complet est en place depuis janvier 2015. Le gisement le plus important et le plus valorisable, le papier, échappait jusque-là à la collecte sélective car sur la commune de Calais sa collecte se fait avec les fermentescibles (poubelle marron) pour alimenter l'usine de biométhanisation qui produit de l'énergie. Or cette collecte n'est pas mise en place sur les boulevards du centre-ville du fait des contraintes d'un habitat plus collectif.
Vu l'enjeu environnemental, et en accord avec la Ville de Calais (en charge de la collecte) et le SEVADEC (en charge du traitement), il a été décidé de récupérer le papier en vue de son recyclage de même que les emballages recyclables (cannettes, bouteilles en plastique, cartons...). Le verre fait également l'objet d'une collecte sélective. Les gobelets plastiques ont été supprimés, des tasses ont été distribuées aux agents et les distributeurs d'eau sont branchés sur le réseau et non en bonbonnes. De plus les piles et accumulateurs usagés peuvent être déposés dans une « Batribox » dans le hall de l'hôtel communautaire puis seront orientés via la déchèterie vers les filières de recyclage appropriées.
- Sur l'école d'art le tri a été mis en place en février 2015, avec également un gisement important de papier, orienté avec les fermentescibles vers la biométhanisation. La participation des agents, mais également de tous les visiteurs et élèves est primordiale pour un tri de qualité.
- Sur l'icéo piscine et patinoire : le tri a été mis en place en mai 2015. Deux petites bennes jaunes (piscine et patinoire) a été livrée pour les emballages recyclables. Des poubelles supplémentaires ont été mises en place dans les salles de repos pour séparer les emballages recyclables, du fermentescible et du « tout venant ». les poubelles des bureaux doivent être sans sac poubelle et ne doivent recevoir que du papier, destiné au bac marron (fermentescibles). Les poubelles des espaces recevant du public demeurent en « tout venant » (bac vert). Le restaurant de gestion privée a également été approché et de nombreuses pratiques à améliorer ont été détectées. Les ambassadeurs de tri de la Ville de Calais ont pris le relais pour régler ces questions, et approcher également le bar (tenu par du personnel en insertion et générant des déchets d'emballages recyclables, non triés car pas de bac jaune).
- Sur la base de voile et de loisirs Tom Souville : une visite au printemps a permis de constater que le tri était déjà correctement appliqué par le concierge dans le bâtiment de la base de voile. Dans le hangar du Yacht Club en revanche des erreurs de tri sont relevées par le concierge qui n'a pas toujours la possibilité de les rectifier. De plus le jour de la visite la benne contenait de grandes quantités de denrées alimentaires non consommées peut-être périmées (yaourts et soupes notamment), ce qui est à déplorer dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Sur les autres équipements (Ranson, Ecole de musique, aéroport, archéologie...) la démarche d'optimisation se poursuit.
- Evaluation : la démarche est généralement bien reçue par le personnel, mais parfois à condition qu'elle ne requière pas trop d'efforts supplémentaires. Ceci demande de s'intéresser à l'organisation du travail des agents (notamment le personnel d'entretien) et nécessite un suivi rapproché et renouvelé. Des rappels sont nécessaires : il y aura besoin de renouveler les visites en 2016 sur l'école d'art et sur Icéo pour conforter les organisations mises en place et si nécessaire lever des freins. Sur l'hôtel communautaire le geste de tri est plutôt bien suivi ce qui permet de récupérer de grosses quantités de papier recyclable.

Plan de déplacements : pour favoriser le choix de modes moins polluants que la voiture individuelle, des actions concrètes ont été mises en place :

- remboursement depuis 2013 à hauteur de 75 % des abonnements en transports en commun des agents pour leurs trajets domicile-travail ;
- kits de réparation pour les vélos à disposition sur les lieux de travail des agents ;
- incitation au covoiturage pour les déplacements en mission et domicile – travail (3 places de stationnement réservées) ;
- et pour début 2016 mise en place de la mutualisation des véhicules de service avec un système centralisé pour les réservations.

Achats et marchés publics écoresponsables : des clauses environnementales sont progressivement introduites dans les cahiers de charges de certains marchés, par exemple les émissions de gaz à effet de serre, ou d'autres critères pertinents en fonction de la nature de la commande.

La responsable des clauses environnementales dans les marchés publics de la Communauté Urbaine de Dunkerque a été rencontrée pendant l'été 2015 par la directrice environnement et la responsable marchés de Cap Calaisis. Cette personne de la CUD anime le réseau régional commande publique et développement durable (www.achatsresponsables-bdd.com) auquel Cap Calaisis est désormais associée.

Un travail a été jugé prioritaire en interne, concernant les achats de produits d'entretien (moins toxiques, plus écologiques, bon usage, bons dosages) et sera mis en œuvre en lien avec la responsable hygiène et sécurité.

Economies d'énergie et d'eau :

- Grâce à l'arrivée d'un responsable fluides et énergie, un suivi précis des consommations des équipements permettra la poursuite d'une programmation de travaux d'amélioration et d'isolation suite aux audits énergétiques réalisés en 2011,
- des consignes d'économies d'énergie et de chauffage sont données aux agents (éteindre les ordinateurs et baisser les radiateurs le soir).
- une sensibilisation de tous les agents a eu lieu sur le mode humoristique par l'envoi régulier au printemps 2015 de petites vidéos sur les sujets éco-citoyens : « Planète Bureau », et « Omar et Fred pour la Fondation Nicolas Hulot ». Ces vidéos ont également été mises en ligne sur le site internet de Cap Calaisis
- L'assainissement des eaux usées exploité en régie par Cap Calaisis est un poste très consommateur d'énergie, aussi des travaux en vue d'économiser l'énergie sur les process de l'assainissement sont en cours, ainsi qu'une réflexion sur les achats de produits.

Ecopâturage pour l'entretien écologique des espaces naturels de la base de Tom Souville par des moutons, de préférence à une tonte mécanique : économies d'énergie, pas de rejets polluants, et protection de la flore remarquable (l'Orchidée Ophrys abeille notamment).

D'autres réflexions sont encore en cours ou à venir (sur le réemploi des objets avant qu'ils ne deviennent des déchets notamment grâce à la ressourcerie qui est déjà contactée par le centre technique communautaire pour le mobilier qui n'est plus utilisé, sur les techniques d'entretien écologique sur d'autres espaces verts, ...).